



**NATIXIS INVESTMENT  
MANAGERS INTERNATIONAL**

OPCVM de droit français

# **ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME**

L'OPCVM est un nourricier de l'OPC maître  
OSTRUM SRI EURO AGGREGATE

## **RAPPORT ANNUEL**

au 30 juin 2025

**Société de Gestion : Natixis Investment Managers International**

**Dépositaire : Caceis Bank**

**Commissaire aux Comptes : Forvis Mazars**



# Sommaire

Page

|                                                                         |           |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. Rapport de Gestion</b>                                            | <b>3</b>  |
| a) Politique d'investissement                                           | 3         |
| ■ Politique de gestion                                                  |           |
| b) Informations sur l'OPC                                               | 8         |
| ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice     |           |
| ■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir |           |
| ■ OPC Indiciel                                                          |           |
| ■ Fonds de fonds alternatifs                                            |           |
| ■ Réglementation SFTR                                                   |           |
| ■ Accès à la documentation                                              |           |
| c) Informations sur les risques                                         | 9         |
| ■ Méthode de calcul du risque global                                    |           |
| ■ Exposition à la titrisation                                           |           |
| ■ Gestion des risques                                                   |           |
| ■ Gestion des liquidités                                                |           |
| ■ Traitement des actifs non liquides                                    |           |
| d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)          | 10        |
| <b>2. Engagements de gouvernance et compliance</b>                      | <b>11</b> |
| <b>3. Frais et Fiscalité</b>                                            | <b>30</b> |
| <b>4. Certification du Commissaire aux comptes</b>                      | <b>31</b> |
| <b>5. Comptes de l'exercice</b>                                         | <b>37</b> |
| <b>6. Annexe(s)</b>                                                     | <b>84</b> |



# 1. Rapport de Gestion

## a) Politique d'investissement

### ■ Politique de gestion

*Le fonds/compartiments ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME investit la totalité de son actif dans les parts/actions SI/D de l'OPC maître OSTRUM SRI EURO AGGREGATE et, à titre accessoire, en liquidités.*

## ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

La résilience de la croissance mondiale a pris fin avec le retour de Donald Trump à la Maison Blanche. La hausse des tarifs douaniers vis-à-vis de l'ensemble des partenaires commerciaux américains et la menace de tarifs réciproques encore plus élevés ont affecté la dynamique de l'activité mondiale au 1er semestre 2025. Après avoir amorcé un cycle de baisses de taux en 2024, les politiques monétaires ont divergé de part et d'autre de l'Atlantique au 1er semestre 2025. La Fed a opté pour le statu quo en raison des craintes d'inflation plus élevée du fait des droits de douane alors que la BCE a poursuivi ses baisses de taux.

Après avoir enregistré une croissance robuste, l'économie américaine a fortement ralenti au 1er semestre 2025. Le PIB s'est contracté de 0,5 % en rythme annualisé au 1er trimestre 2025. Les importations ont fortement augmenté en anticipation du relèvement des tarifs douaniers. Cela s'est traduit par une contribution négative du commerce extérieur et une contribution positive des stocks. L'investissement en informatique a également nettement progressé en prévision de la hausse des tarifs. Dans le même temps, la consommation des ménages s'est révélée modérée. Au 2ème trimestre, le PIB américain devrait probablement rester quasiment atone. Le marché du travail commence à montrer des signes de faiblesse avec des créations d'emplois réduites dans le secteur privé et une baisse du taux de chômage (4,1 % en juin) liée à celle du taux de participation. Le marché de l'immobilier commence également à se retourner comme le montre le recul mensuel des prix de l'immobilier en mars et avril.

Après une timide reprise en 2024, les perspectives de croissance de la zone euro ont été affectées par la hausse de l'incertitude liée aux politiques de Trump. La croissance au 2ème semestre 2024 a été de 0,4 % au 3ème trimestre et de 0,3 % au 4ème trimestre et s'est révélée plus forte dans les pays périphériques que dans les pays core comme la France et l'Allemagne. La demande interne en a été à l'origine et plus particulièrement la consommation des ménages. Ces derniers ont en effet bénéficié des gains de pouvoir d'achat, liés à la progression plus importante des salaires par rapport à l'inflation, et de la politique monétaire moins restrictive de la BCE. Au 1er trimestre 2025, la croissance est ressortie bien meilleure qu'attendu : 0,6 %. C'est l'effet miroir de la forte hausse des importations américaines. Les exportations de biens de la zone euro vers les Etats-Unis ont fortement augmenté en anticipation de la hausse des tarifs douaniers. La hausse a été spectaculaire pour les exportations de produits pharmaceutiques irlandais, qui sont potentiellement visés par de futurs tarifs. La demande interne s'est également révélée solide, cela a particulièrement concerné l'investissement et dans une moindre mesure la consommation des ménages. Au 2ème trimestre 2025, la croissance devrait corriger et rester quasiment atone. Depuis avril, les biens européens sont taxés à hauteur de 10 % par les américains, l'acier et l'aluminium de 50 % (initialement 25 %) et les voitures et pièces détachées de 25 %. Trump menace de les relever davantage et d'appliquer des tarifs réciproques pouvant aller jusqu'à 30 %, à partir du 1er août, en cas d'échec des négociations.



# 1. Rapport de Gestion

Face au revirement brutal des Etats-Unis vis-à-vis de ses alliés sur le plan de l'Otan, de l'Ukraine et leur rapprochement avec la Russie, l'Europe doit agir rapidement pour assurer sa propre sécurité et continuer de soutenir l'Ukraine. La Commission européenne a proposé un plan de 800 Mds d'euros, reposant essentiellement sur les dépenses des Etats membres, et l'Allemagne a annoncé une réforme du frein à la dette concernant les dépenses militaires ainsi qu'un fonds d'infrastructures de 500 Mds d'euros. Cela constitue un changement de politique majeur pour l'Allemagne. La forte hausse de l'investissement public va soutenir la croissance germanique et profiter à l'ensemble des pays de la zone euro compte tenu de l'importance des échanges intra-zone.

Le fort processus de désinflation qui s'est opéré courant 2022 est quasiment terminé. L'inflation est revenue en zone euro vers la cible de 2 % suivie par la BCE en juin 2025. L'inflation dans les services reste toutefois encore soutenue, reflet des tensions salariales, ce qui se traduit par une inflation sous-jacente de 2,3%. Aux Etats-Unis, la mesure préférée d'inflation de la Fed (le déflateur des dépenses de consommation) s'est établie à 2,3 % en mai 2025 et à 2,7 % pour l'inflation sous-jacente. Elle reste ainsi encore supérieure à la cible de 2 % suivie par la Banque centrale.

La nette désinflation, par rapport au pic observé à la mi 2022, a permis aux banques centrales, à l'exception de la Banque du Japon, d'amorcer un cycle de baisse de taux courant 2024, afin de rendre leur politique monétaire moins restrictive.

Après avoir laissé ses taux inchangés au niveau de [5,25% ; 5,50%] depuis juillet 2023, la Fédérale Reserve (Fed) a commencé fort son cycle de baisse de taux avec une réduction de 50 points de base (pb) de ses taux directeurs, la première depuis mars 2020, le 18 septembre 2024. Cette « recalibration » visant à rendre la politique monétaire moins restrictive a été motivée par les progrès significatifs réalisés en matière d'inflation dans un contexte de ralentissement du marché de l'emploi. Rassurée sur l'inflation, la Fed s'est focalisée sur son 2e mandat : celui d'un emploi maximal pour éviter un ralentissement trop marqué de celui-ci. Elle a de nouveau baissé ses taux de 25 points de base, le 7 novembre puis le 18 décembre, pour ramener le taux des Fed funds dans la fourchette [4,25% ; 4,50%]. La Banque centrale a par ailleurs réduit le rythme de contraction de son bilan à partir du mois de juin 2024 **(de 60 Mds de \$ par mois contre 95 Mds précédemment)**. **A partir de 2025, la Fed a opté pour le statu quo** jugeant qu'elle était bien positionnée pour attendre d'avoir davantage de visibilité sur l'impact des politiques menées par la Maison Blanche. La Banque centrale se trouve dans une position inconfortable : la hausse de l'incertitude liée aux politiques menées par Donald Trump augmente le risque d'un taux de chômage plus élevé tout comme celui d'une inflation plus forte.

Le recul du taux d'inflation, de plus de 2,5 points de pourcentage par rapport à septembre 2023, et l'amélioration des perspectives d'inflation ont amené la BCE à réduire ses taux à partir du mois de juin 2024 et ceci à 8 reprises, pour un total de 200 points de base. Le taux de dépôt a ainsi été ramené à 2 % en juin 2025, contre un pic historique de 4 % entre septembre et mai 2023. La Banque centrale a continué dans le même temps la réduction de la taille de son bilan à travers les remboursements des TLTRO, la fin des réinvestissements des tombées dans le cadre de l'APP et le réinvestissement partiel des tombées du PEPP à partir du mois de juillet 2024 (au rythme de 7,5 Mds d'euros en moyenne par mois) pour y mettre un terme fin 2024.



# 1. Rapport de Gestion

## Marchés financiers

### Marchés obligataires souverains

**Les marchés obligataires souverains se sont révélés volatils sur l'année écoulée.**

De juillet à septembre 2024, l'attente, par les investisseurs, du lancement du cycle d'assouplissement monétaire aux Etats-Unis s'est traduite par une détente des taux obligataires. Le taux 10 ans américain a ainsi atteint un plus bas de l'année à 3,62%, le 16 septembre. Le spread français par rapport à l'Allemagne, qui s'était écarté jusqu'à 82 pb le 27 juin 2024, contre 48 pb le 7 juin, à la veille de l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale, est resté sur des niveaux élevés au cours du 3ème trimestre 2024, évoluant entre 63 et 80 points de base.

A partir d'octobre, les taux obligataires se sont tendus en raison d'une croissance et d'une inflation américaine plus forte que prévu, réduisant les perspectives de réduction de taux de la part de la Fed. Ces tensions ont significativement augmenté sur les deux derniers mois de l'année 2024 à la suite de la victoire de Donald Trump aux élections présidentielles du 6 novembre. Les craintes de relèvement de tarifs douaniers, d'expulsions de travailleurs immigrés illégaux et la perspective de baisse d'impôts massives pour les entreprises ont généré des craintes sur les finances publiques et une hausse des anticipations d'inflation. Le taux à 10 ans américain a ainsi augmenté de près de 80 pb au 4ème trimestre pour clôturer à 4,6 %, le 31 décembre. Ces tensions se sont propagées aux taux européens dans une plus faible ampleur : le taux 10 ans allemand a augmenté de 24 pb et le 10 ans français de 28 pb sur les 3 derniers mois de l'année 2024.

Après avoir atteint un plus haut de l'année écoulée à 4,8 %, le 14 janvier 2025, le taux 10 ans américain a baissé. La politique chaotique menée par Donald Trump a généré des craintes sur la croissance américaine. Cela a contrasté avec les tensions qui se sont exercées sur les taux longs européens au début du mois de mars à la suite de l'annonce d'une réforme du frein à la dette en Allemagne, pour financer la hausse des dépenses militaires, et du plan d'infrastructures de 500 Mds d'euros. Le taux 10 ans allemand s'est ainsi tendu de 30 pb sur l'annonce, entre le 4 et le 5 mars, pour s'établir à 2,80 %, en anticipation de plus importantes émissions du gouvernement allemand pour financer ces dépenses.

A partir du 2 avril, les marchés ont été très volatils. Cela a été initié par le « liberation day » et l'annonce de tarifs « réciproques » par Donald Trump sur les exportations de la quasi-totalité des partenaires commerciaux des Etats-Unis. Ils se sont révélés beaucoup plus élevés qu'attendu ce qui a généré de fortes tensions sur les taux longs américains. Les Etats-Unis n'étant plus perçus comme un partenaire fiable ni sur le plan commercial, ni sur le plan de la défense, les investisseurs se sont désengagés des actifs américains et notamment du dollar. Entre le 4 et le 11 avril, le taux 10 ans américain s'est tendu de 50 pb, pour revenir à 4,49% et le 30 ans a dépassé les 5% au cours de la journée du 9 avril. Cela a conduit Donald Trump à faire machine arrière en ramenant les tarifs à 10 % et en adoptant une trêve de 90 jours concernant les tarifs réciproques. Cela a permis une détente des taux américains. Les taux européens se sont détendus sur cette période, servant de valeurs refuges.

La courbe des taux américaine s'est pentifiée sur le 2ème trimestre 2025 en raison de la « grande et belle loi » budgétaire de Donald Trump qui devrait se traduire par 3 400 billions de \$ de déficit supplémentaire sur les 10 prochaines années, selon le CBO (Congressional Budget Office). Cette perspective s'est traduite par des tensions sur les taux longs et particulièrement le 30 ans.

Au total, sur l'ensemble de l'année écoulée, le taux 10 ans américain a baissé de 17 pb pour clôturer à 4,23 %, le 30 juin 2025. Le taux 10 ans allemand s'est tendu de 11 pb, pour clôturer à 2,61%, et le 10 ans français est resté inchangé pour terminer à 3,28 %.



# 1. Rapport de Gestion

En zone euro, les spreads des pays périphériques se sont nettement resserrés en raison des progrès réalisés sur le plan des finances publiques, d'une croissance plus dynamique et des tensions qui se sont exercées sur les taux allemands. Le spread italien s'est ainsi resserré de 70 pb sur l'année, les spreads espagnol et portugais de 30 pb et le spread grec de 56 pb. Le spread français s'est resserré de 12 pb, pour clôturer à 68 pb. Cela traduit l'inquiétude des investisseurs quant à la capacité du gouvernement à réduire le déficit public qui se révèle être le plus élevé de la zone euro en 2024 (-5,8% du PIB). L'Assemblée nationale très divisée limite grandement la capacité d'adopter les mesures de consolidation budgétaire nécessaires.

La Banque du Japon a décidé, le 19 mars 2024, de relever ses taux pour la 1ère fois depuis 2007. Elle a mis fin à sa politique de taux d'intérêt négatif mise en place en 2016, pour ramener le taux d'intervention dans la fourchette [0 ; 0,10%] contre -0,10% précédemment. Elle a également arrêté le ciblage du taux 10 ans, tout en limitant les potentielles tensions en poursuivant ses achats massifs d'obligations. Cette décision historique est un début de normalisation de la politique monétaire et non un durcissement, celle-ci restant encore très accommodante. Cette décision a été motivée par les premiers résultats des négociations salariales de printemps, indiquant la plus forte hausse annuelle des salaires depuis 1991. Cela rend la BoJ plus confiante dans la sortie de la déflation et le retour durable de l'inflation vers la cible de 2%.

## POLITIQUE DE GESTION MISE EN ŒUVRE

### Sensibilité du fonds

Sur l'année, la sensibilité du fonds a été maintenue proche de son indice de référence avec un biais long sur le premier semestre de l'exercice dans une fourchette entre 100% et un pic à 115%— Le fonds a augmenté sa sensibilité en raison de la normalisation de l'inflation et du ralentissement de la croissance mondiale. Le positionnement sur la courbe est à la pentification du 2 10 ans puis du 10 30 ans en amont de la normalisation des politiques monétaires des banques centrales.

### Allocation Sectorielle

L'allocation sectorielle tend d'abord à favoriser le crédit par rapport aux dettes souveraines et agences/supra mais cette surpondération a été réduite au moment du « libération day » (annonce des droits de douane US). La surpondération a été renforcée par la suite.

### Allocation Pays

Le fond a surpondéré l'Italie et l'Espagne sur la période tout en sous-exposant la France suite aux difficultés de stabilité politique. Cette sous-exposition a été réduite au fil du temps pour passer neutre voire légèrement positif pour profiter de l'accalmie et du portage offert par la France.



# 1. Rapport de Gestion

## Sélection crédit

Voici les grands axes de la sélection crédit cette année :

Un maintien de l'exposition sur les financières banques & assurances avec une réduction en juin au vu des niveaux serrés de spread credit, une réduction des corporates accentuée sur les cycliques.

## **Performances :**

**Ecureuil SRI Obli MT C EUR : 3.71% v 4.75%.**

**Ecureuil SRI Obli MT D EUR : 3.68% v 4.75%.**

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*



# 1. Rapport de Gestion

## b) Informations sur l'OPC

### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

| Titres                                 | Mouvements ("Devise de comptabilité") |              |
|----------------------------------------|---------------------------------------|--------------|
|                                        | Acquisitions                          | Cessions     |
| OSTRUM SRI EURO AGGREGATE SI D EUR DIS | 1 284 970,66                          | 6 240 265,88 |

### ■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)



# 1. Rapport de Gestion

## c) Informations sur les risques

### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

### ■ Gestion des risques

Néant.

### ■ Gestion des liquidités

Néant.

### ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



# 1. Rapport de Gestion

## d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

### Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

### ■ Politique de rémunération de la société de gestion délégente

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

#### I- Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs. Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés. Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

### **I-2. Composantes de la rémunération**

#### **I-2.1. Rémunération fixe**

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### **I-2.2. Rémunération variable**

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### **I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés**

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### III- Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation <sup>1</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

---

<sup>1</sup> : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

|                                                      |              |
|------------------------------------------------------|--------------|
| Rémunérations fixes 2024* :                          | 23 029 378 € |
| Rémunérations variables attribués au titre de 2024 : | 9 317 275 €  |
| Effectifs concernés :                                | 284          |

\*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

|                                                  |             |       |
|--------------------------------------------------|-------------|-------|
| Rémunération totale attribuée au titre de 2024 : | 4 669 102 € | dont, |
| - Cadres supérieurs :                            | 2 516 750 € |       |
| - Membres du personnel :                         | 2 152 352 € |       |
| Effectifs concernés :                            | 24          |       |



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguataire

La présente politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. « 2. Principes généraux »), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. « Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et / ou UCITS V ») et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. « Gouvernance »).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par Natixis et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIF II »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### I. PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique d'Ostrum Asset Management. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### 1.1. DEFINITION DE LA PERFORMANCE

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers d'Ostrum Asset Management et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et / ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et / ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques / réglementaires.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques / réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs. Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés. Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs. Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité d'Ostrum Asset Management.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

Le mode de détermination de la rémunération variable des gérants est conforme à l'objectif de servir au mieux les intérêts des clients avec une évaluation de leur satisfaction appréciée à travers les réponses à un questionnaire. Les responsables métier complètent cette évaluation par une analyse des éléments d'appréciation communiqués par les clients et s'assurent que les gérants exercent le niveau de vigilance adapté face aux demandes du client, en s'assurant notamment qu'elles demeurent appropriées.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour les membres du Comité exécutif, ainsi que pour les gérants et les analystes au sein des équipes de gestion.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

### I-2. COMPOSANTES DE LA REMUNERATION

#### I-2.1. Rémunération fixe

Ostrum Asset Management veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels d'Ostrum Asset Management mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et / ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives d'Ostrum Asset Management sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. « 2.1. Définition de la performance » ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, Ostrum Asset Management peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

Ostrum Asset Management souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances d'Ostrum Asset Management.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

Ostrum Asset Management s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et / ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D 'AIFM ET/OU UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée d'Ostrum Asset Management comprend les catégories de personnel, y compris la Direction Générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et / ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, Ostrum Asset Management a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction.
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille.
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne).
- Les responsables des activités de support ou administratives.
- Les autres preneurs de risques.
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des Ressources Humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée d'Ostrum Asset Management, en lien avec la Direction des Contrôles Permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction Générale d'Ostrum Asset Management, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de Natixis.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des Ressources Humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### **II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée**

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées d'Ostrum Asset Management. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé.
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro.
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management et du Comité des rémunérations de Natixis.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) d'Ostrum Asset Management.

### III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines d'Ostrum Asset Management. La Direction des Contrôles Permanents et la Direction des Risques d'Ostrum Asset Management ont un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée pour la Direction des Contrôles Permanents ou dans la détermination de l'indexation et du panier de fonds du LTIP pour la Direction des Risques. Cette dernière est aussi chargée de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est validée par le Conseil d'administration d'Ostrum Asset Management, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques et les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés, de manière détaillée, par les membres du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Le Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>2</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, et sont donc indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
  - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La Direction Générale de Natixis Investment Managers soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à la validation de la Direction Générale de Natixis, qui remonte en dernier lieu au Comité des Rémunérations de Natixis avant approbation par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

Le Comité des Rémunérations de Natixis, lui-même, est établi et agit en conformité avec la réglementation, tant dans sa composition (indépendance et expertise de ses membres), que dans l'exercice de ses missions. La majorité de ses membres, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, sont externes au Groupe Natixis et sont donc totalement indépendants<sup>3</sup>.

La rémunération du Directeur Général d'Ostrum Asset Management est proposée par la Direction Générale de Natixis Investment Managers et de Natixis, puis présentée au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management et enfin à celui de Natixis.

<sup>2</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations d'OSTRUM AM, voir le Règlement intérieur du comité des nominations et des rémunérations.

<sup>3</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de Natixis, voir le Document de référence de la société.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Les rémunérations des Directeurs des Risques et de la Conformité d'Ostrum Asset Management sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières Risques et Conformité, par les Directeurs des Risques et de la Conformité de Natixis Investment Managers. Elles sont ensuite soumises au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management puis à celui de Natixis.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité des Rémunérations établi au niveau d'Ostrum Asset Management et / ou par le Comité des Rémunérations de Natixis.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. Ostrum Asset Management se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de Natixis.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de Natixis Investment Managers.

Quand Ostrum Asset Management délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

### **Rémunération versée au titre du dernier exercice**

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

|                                                      |              |
|------------------------------------------------------|--------------|
| Rémunérations fixes 2024* :                          | 23 640 216 € |
| Rémunérations variables attribués au titre de 2024 : | 13 379 850 € |
| Effectifs concernés :                                | 252          |

\*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

|                                                  |              |       |
|--------------------------------------------------|--------------|-------|
| Rémunération totale attribuée au titre de 2024 : | 20 671 116 € | dont, |
| - Cadres supérieurs :                            | 3 537 000 €  |       |
| - Membres du personnel :                         | 17 134 116 € |       |
| Effectifs concernés :                            | 102          |       |



## 3. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

### ■ Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment OSTRUM SRI EURO AGGREGATE. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,32% TTC, dont 0,90% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,41% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME C.

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment OSTRUM SRI EURO AGGREGATE. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,32% TTC, dont 0,90% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,41% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME D.

*Le rapport annuel du maître est annexé au présent rapport.*

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



## 4. Rapport du Commissaire aux comptes



45 rue Kléber  
92300 Levallois-Perret

## **FCP ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME**

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2025

## **FCP ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME**

43 avenue Pierre MENDES France  
75013 Paris

# **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2025

Aux porteurs de parts du FCP ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 juin 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

Bertrand DESPORTES

Associé

18/11/2025

Signé par :  
**BERTRAND DESPORTES**  
DCA73DE5DAB549A...



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ Comptes annuels

| Bilan Actif au 30/06/2025 en EUR                                | 30/06/2025           |
|-----------------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>Immobilisations corporelles nettes</b>                       | <b>0,00</b>          |
| <b>Titres financiers</b>                                        |                      |
| <b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>                        | <b>0,00</b>          |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                  | 0,00                 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé              | 0,00                 |
| <b>Obligations convertibles en actions (B)</b>                  | <b>0,00</b>          |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                  | 0,00                 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé              | 0,00                 |
| <b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>                    | <b>0,00</b>          |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                  | 0,00                 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé              | 0,00                 |
| <b>Titres de créances (D)</b>                                   | <b>0,00</b>          |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé                   | 0,00                 |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé               | 0,00                 |
| <b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>            | <b>88 655 141,38</b> |
| OPCVM                                                           | 88 655 141,38        |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | 0,00                 |
| Autres OPC et fonds d'investissements                           | 0,00                 |
| <b>Dépôts (F)</b>                                               | <b>0,00</b>          |
| <b>Instruments financiers à terme (G)</b>                       | <b>0,00</b>          |
| <b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>                    | <b>0,00</b>          |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension  | 0,00                 |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie           | 0,00                 |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés            | 0,00                 |
| Titres financiers empruntés                                     | 0,00                 |
| Titres financiers donnés en pension                             | 0,00                 |
| Autres opérations temporaires                                   | 0,00                 |
| <b>Prêts (I) (*)</b>                                            | <b>0,00</b>          |
| <b>Autres actifs éligibles (J)</b>                              | <b>0,00</b>          |
| <b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>    | <b>88 655 141,38</b> |
| <b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>                  | <b>22 628,60</b>     |
| <b>Comptes financiers</b>                                       | <b>1 616 148,84</b>  |
| <b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>     | <b>1 638 777,44</b>  |
| <b>Total de l'actif I+II</b>                                    | <b>90 293 918,82</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

| Bilan Passif au 30/06/2025 en EUR                          | 30/06/2025           |
|------------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>Capitaux propres :</b>                                  |                      |
| Capital                                                    | 86 989 184,17        |
| Report à nouveau sur revenu net                            | 3 485,94             |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes | 0,00                 |
| Résultat net de l'exercice                                 | 3 209 437,56         |
| <b>Capitaux propres I</b>                                  | <b>90 202 107,67</b> |
| <b>Passifs de financement II (*)</b>                       | <b>0,00</b>          |
| <b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>   | <b>90 202 107,67</b> |
| <b>Passifs éligibles :</b>                                 |                      |
| <b>Instruments financiers (A)</b>                          | <b>0,00</b>          |
| Opérations de cession sur instruments financiers           | 0,00                 |
| Opérations temporaires sur titres financiers               | 0,00                 |
| <b>Instruments financiers à terme (B)</b>                  | <b>0,00</b>          |
| <b>Emprunts (C) (*)</b>                                    | <b>0,00</b>          |
| <b>Autres passifs éligibles (D)</b>                        | <b>0,00</b>          |
| <b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>        | <b>0,00</b>          |
| <b>Autres passifs :</b>                                    |                      |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs                     | 91 811,15            |
| Concours bancaires                                         | 0,00                 |
| <b>Sous-total autres passifs IV</b>                        | <b>91 811,15</b>     |
| <b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>                         | <b>90 293 918,82</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

| Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR                                                     | 30/06/2025          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>Revenus financiers nets</b>                                                              |                     |
| <b>Produits sur opérations financières :</b>                                                |                     |
| Produits sur actions                                                                        | 1 645 298,39        |
| Produits sur obligations                                                                    | 0,00                |
| Produits sur titres de créances                                                             | 0,00                |
| Produits sur parts d'OPC                                                                    | 0,00                |
| Produits sur instruments financiers à terme                                                 | 0,00                |
| Produits sur opérations temporaires sur titres                                              | 0,00                |
| Produits sur prêts et créances                                                              | 0,00                |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles                                             | 0,00                |
| Autres produits financiers                                                                  | 34 458,98           |
| <b>Sous-total produits sur opérations financières</b>                                       | <b>1 679 757,37</b> |
| <b>Charges sur opérations financières :</b>                                                 |                     |
| Charges sur opérations financières                                                          | 0,00                |
| Charges sur instruments financiers à terme                                                  | 0,00                |
| Charges sur opérations temporaires sur titres                                               | 0,00                |
| Charges sur emprunts                                                                        | 0,00                |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles                                              | 0,00                |
| Charges sur passifs de financement                                                          | 0,00                |
| Autres charges financières                                                                  | 0,00                |
| <b>Sous-total charges sur opérations financières</b>                                        | <b>0,00</b>         |
| <b>Total revenus financiers nets (A)</b>                                                    | <b>1 679 757,37</b> |
| <b>Autres produits :</b>                                                                    |                     |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC                                      | 0,00                |
| Versements en garantie de capital ou de performance                                         | 0,00                |
| Autres produits                                                                             | 0,00                |
| <b>Autres charges :</b>                                                                     |                     |
| Frais de gestion de la société de gestion                                                   | -841 639,91         |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement                                 | 0,00                |
| Impôts et taxes                                                                             | 0,00                |
| Autres charges                                                                              | 0,00                |
| <b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>                                     | <b>-841 639,91</b>  |
| <b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>                     | <b>838 117,46</b>   |
| <b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>                                    | <b>-36 756,29</b>   |
| <b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>                                                    | <b>801 361,17</b>   |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>              |                     |
| Plus ou moins-values réalisées                                                              | -844 127,22         |
| Frais de transactions externes et frais de cession                                          | 0,00                |
| Frais de recherche                                                                          | 0,00                |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs                               | 0,00                |
| Indemnités d'assurance perçues                                                              | 0,00                |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus                                   | 0,00                |
| <b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b> | <b>-844 127,22</b>  |
| <b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>                        | <b>23 901,26</b>    |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>                                     | <b>-820 225,96</b>  |



## 5. Comptes de l'exercice

| Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR                                                             | 30/06/2025          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>                       |                     |
| Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles | 3 381 933,33        |
| Ecarts de change sur les comptes financiers en devises                                              | 0,00                |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir                                      | 0,00                |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs                                       | 0,00                |
| <b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>           | <b>3 381 933,33</b> |
| <b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>                                 | <b>-153 630,98</b>  |
| <b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>                                             | <b>3 228 302,35</b> |
| <b>Acomptes :</b>                                                                                   |                     |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)                                         | 0,00                |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)                | 0,00                |
| <b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>                                      | <b>0,00</b>         |
| <b>Impôt sur le résultat V (*)</b>                                                                  | <b>0,00</b>         |
| <b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>                                                           | <b>3 209 437,56</b> |

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ Comptes annuels - Annexes comptables

#### A. Informations générales

##### A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

##### A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de l'OPCVM est identique à celui de son maître. Sa performance pourra être inférieure à celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

##### Rappel de l'objectif de gestion du maître :

L'objectif d'investissement de Ostrum SRI Euro Aggregate (le « Compartiment ») consiste à obtenir une performance supérieure à son indice de référence, l'indice Bloomberg Capital Euro Aggregate 500MM sur sa période minimale de placement recommandée de 2 ans en investissant dans une large gamme d'instruments à revenu fixe répondant à des critères extra-financiers (en matière environnementale, sociale et de gouvernance – « ESG »).

La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indice de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement. L'Indice de Référence n'entend pas être cohérent avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment. »

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.



## 5. Comptes de l'exercice

### A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

|                                                         | 30/06/2021            | 30/06/2022            | 30/06/2023           | 28/06/2024           | 30/06/2025           |
|---------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Actif net Global en EUR</b>                          | <b>132 166 653,57</b> | <b>106 014 523,42</b> | <b>95 306 776,29</b> | <b>92 054 871,16</b> | <b>90 202 107,67</b> |
| <b>Part ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME C en EUR</b>      |                       |                       |                      |                      |                      |
| Actif net                                               | 103 230 643,17        | 84 266 080,73         | 76 397 286,55        | 74 394 102,68        | 73 469 608,60        |
| Nombre de titres                                        | 4 152 032,356         | 3 930 731,383         | 3 735 888,244        | 3 579 166,637        | 3 408 985,470        |
| Valeur liquidative unitaire                             | 24,86                 | 21,43                 | 20,44                | 20,78                | 21,55                |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | 0,08                  | -0,04                 | -0,34                | -0,27                | -0,19                |
| Capitalisation unitaire sur revenu                      | 0,10                  | 0,04                  | 0,03                 | 0,07                 | 0,19                 |
| <b>Part ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME D en EUR</b>      |                       |                       |                      |                      |                      |
| Actif net                                               | 28 936 010,40         | 21 748 442,69         | 18 909 489,74        | 17 660 768,48        | 16 732 499,07        |
| Nombre de titres                                        | 1 669 031,541         | 1 460 740,498         | 1 335 137,632        | 1 228 575,607        | 1 127 105,646        |
| Valeur liquidative unitaire                             | 17,33                 | 14,88                 | 14,16                | 14,37                | 14,84                |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | 0,05                  | -0,02                 | -0,24                | -0,18                | -0,13                |
| Distribution unitaire sur revenu                        | 0,07                  | 0,04                  | 0,02                 | 0,06                 | 0,13                 |
| Crédit d'impôt unitaire                                 | 0,000                 | 0,000                 | 0,000                | 0,000                | 0,000                |



## 5. Comptes de l'exercice

### A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.



## 5. Comptes de l'exercice

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 29 juin 2024 au 30 juin 2025.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.



## 5. Comptes de l'exercice

Frais facturés à l'OPCVM :

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière,
- Les frais de fonctionnements et autres services (commissaire aux comptes, dépositaire, distribution, avocats) :

### I. Tous frais d'enregistrement et de référencement des fonds

- Tous frais liés à l'enregistrement du Fonds dans d'autres Etats membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP) ;
- Frais de référencement des OPC et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ;
- Frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution : Local transfer agent, Paying transfer agent, Facility Agent, ...

En sont exclus : les frais de promotion du Fonds tels que publicité, événements clients, les rétrocessions aux distributeurs.

### II. Tous frais d'information clients et distributeurs

- Frais de constitution et de diffusion des DIC/DIC/prospectus et reportings réglementaires ;
- Frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
- Information aux porteurs par tout moyen (publication dans la presse, autre) ;
- Information particulière aux porteurs directs et indirects : lettres aux porteurs... ;
- Coût d'administration des sites internet ;
- Frais de traduction spécifiques au Fonds.

En sont exclues les lettres aux porteurs (LAP) dès lors qu'elles concernent les fusions, absorptions et liquidations.

### III. Tous frais des données

- Coûts de licence de l'indice de référence utilisé par le Fonds ;
- Les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers (exemples : la réutilisation dans les reportings des notations des émetteurs, des compositions d'indices, des données, ....) ;
- Les frais résultant de demandes spécifiques de clients (exemple : une demande d'ajout dans le reporting de deux indicateurs extra-financiers spécifiques demandés par le client) ;
- Les frais des données dans le cadre de produits uniques qui ne peuvent être amortis sur plusieurs portefeuilles.  
Exemple : un fonds à impact nécessitant des indicateurs spécifiques ;
- Les frais d'audit et de promotion des labels (ex : label ISR, label Greenfin).

En sont exclus les frais de recherche dans le cadre du maintien du dispositif actuel des frais de recherche hors tableau d'affichage tel que décrit à l'annexe XIV de l'instruction 2011-19 et les frais des données financières et extra-financières à usage de la gestion financière (ex : fonctions visualisation des données et messagerie de Bloomberg).



## 5. Comptes de l'exercice

### IV. Tous frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.

- Frais de commissariat aux comptes ;
- Frais liés au dépositaire ;
- Frais liés aux teneurs de compte ;
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- Frais d'audit ;
- Frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du Fonds, 'Tax agent' local...) ;
- Frais juridiques propres au Fonds ;
- Frais de garantie ;
- Frais de création d'un nouveau compartiment amortissables sur 5 ans.

### V. Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

- Frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifique à l'OPC (reporting MMF, AIFM, dépassement de ratios, ...) ;
- Cotisations Associations professionnelles obligatoires ;
- Frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils ;
- Frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.

### VI. Frais opérationnels

- Frais de surveillance de la conformité et de contrôle des restrictions d'investissement lorsque ces Restrictions sont issues de demandes spécifiques de clients et spécifiques à l'OPC.

En sont exclus tous frais relatifs à l'acquisition et à la cession des actifs de l'OPC et les frais relatifs au contrôle des risques.

### VII. Frais liés à la connaissance client

- Frais de fonctionnement de la conformité client (diligences et constitution/mise à jour des dossiers clients) ;
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas des fonds investissant à plus de 20% dans d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement ;
- Les commissions de mouvement ;
- Les commissions de surperformance.



## 5. Comptes de l'exercice

| Frais facturés à l'OPCVM                                  | Assiette               | Taux / barème                                                             |
|-----------------------------------------------------------|------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Frais de gestion financière                               | Actif net              | 0,80% TTC                                                                 |
| Frais de fonctionnement et autres services                | Actif net              | 0,10% TTC<br>Taux maximum                                                 |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net              | 0,30% TTC<br>Voir ci-dessous (Rappel des frais et commissions du maître)* |
| Commissions de mouvement<br>Société de gestion : 100%     | Prélèvement sur chaque | Néant                                                                     |
| Commission de surperformance                              | Néant                  | Néant                                                                     |

### Affectation des sommes distribuables

#### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

#### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s)                              | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|--------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Part ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME C | Capitalisation               | Capitalisation                                        |
| Part ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME D | Distribution                 | Capitalisation                                        |



## 5. Comptes de l'exercice

### B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

#### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

| Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR                     | 30/06/2025           |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>Capitaux propres début d'exercice</b>                                         | <b>92 054 871,16</b> |
| <b>Flux de l'exercice :</b>                                                      |                      |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 3 338 053,12         |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)              | -8 494 016,61        |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation                       | 838 117,46           |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation            | -844 127,22          |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation      | 3 381 933,33         |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets                            | -72 723,57           |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes   | 0,00                 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes                    | 0,00                 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets                          | 0,00                 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00                 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes                  | 0,00                 |
| Autres éléments                                                                  | 0,00                 |
| <b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>                          | <b>90 202 107,67</b> |

#### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



## 5. Comptes de l'exercice

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

|                                                       | En parts      | En montant    |
|-------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Part ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME C</b>           |               |               |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 145 906,577   | 3 130 568,85  |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -316 087,744  | -6 785 613,00 |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | -170 181,167  | -3 655 044,15 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 3 408 985,470 |               |
| <b>Part ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME D</b>           |               |               |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 14 009,114    | 207 484,27    |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -115 479,075  | -1 708 403,61 |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | -101 469,961  | -1 500 919,34 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 1 127 105,646 |               |

#### B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

|                                                             | En montant |
|-------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Part ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME C</b>                 |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |
| <b>Part ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME D</b>                 |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

| Libellé de la part<br>Code ISIN                    | Affectation des<br>revenus nets | Affectation des<br>plus ou moins-<br>values nettes<br>réalisées | Devise<br>de<br>la part | Actif net par part | Nombre de<br>parts | Valeur<br>liquidative |
|----------------------------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| ECUREUIL SRI OBLI<br>MOYEN TERME C<br>FR0010194340 | Capitalisation                  | Capitalisation                                                  | EUR                     | 73 469 608,60      | 3 408 985,470      | 21,55                 |
| ECUREUIL SRI OBLI<br>MOYEN TERME D<br>FR0010091181 | Distribution                    | Capitalisation                                                  | EUR                     | 16 732 499,07      | 1 127 105,646      | 14,84                 |



## 5. Comptes de l'exercice

### C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

##### C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

| Montants exprimés en milliers<br>EUR             | Exposition<br><br>+/- | Ventilation des expositions significatives par pays |        |        |        |        |
|--------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|
|                                                  |                       | Pays 1                                              | Pays 2 | Pays 3 | Pays 4 | Pays 5 |
|                                                  |                       | +/-                                                 | +/-    | +/-    | +/-    | +/-    |
| <b>Actif</b>                                     |                       |                                                     |        |        |        |        |
| Actions et valeurs assimilées                    | 0,00                  | 0,00                                                | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00                  | 0,00                                                | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   |
| <b>Passif</b>                                    |                       |                                                     |        |        |        |        |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00                  | 0,00                                                | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00                  | 0,00                                                | 0,00   | 0,00   | 0,00   | 0,00   |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                       |                                                     |        |        |        |        |
| Futures                                          | 0,00                  | NA                                                  | NA     | NA     | NA     | NA     |
| Options                                          | 0,00                  | NA                                                  | NA     | NA     | NA     | NA     |
| Swaps                                            | 0,00                  | NA                                                  | NA     | NA     | NA     | NA     |
| Autres instruments financiers                    | 0,00                  | NA                                                  | NA     | NA     | NA     | NA     |
| <b>Total</b>                                     | <b>0,00</b>           |                                                     |        |        |        |        |

##### C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

| Montants exprimés en milliers<br>EUR | Exposition<br><br>+/- | Décomposition de l'exposition par maturité |             |             | Décomposition par niveau de deltas |             |
|--------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------------|-------------|-------------|------------------------------------|-------------|
|                                      |                       | <= 1 an                                    | 1<X<=5 ans  | > 5 ans     | <= 0,6                             | 0,6<X<=1    |
|                                      |                       |                                            |             |             |                                    |             |
| <b>Total</b>                         | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>                                | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> |



## 5. Comptes de l'exercice

### C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

| Montants exprimés en milliers EUR                | Exposition | Ventilation des expositions par type de taux |                            |             |                                    |
|--------------------------------------------------|------------|----------------------------------------------|----------------------------|-------------|------------------------------------|
|                                                  |            | Taux fixe                                    | Taux variable ou révisable | Taux indexé | Autre ou sans contrepartie de taux |
|                                                  | +/-        | +/-                                          | +/-                        | +/-         | +/-                                |
| <b>Actif</b>                                     |            |                                              |                            |             |                                    |
| Dépôts                                           | 0,00       | 0,00                                         | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| Obligations                                      | 0,00       | 0,00                                         | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| Titres de créances                               | 0,00       | 0,00                                         | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00       | 0,00                                         | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| Comptes financiers                               | 1 616,15   | 0,00                                         | 0,00                       | 0,00        | 1 616,15                           |
| <b>Passif</b>                                    |            |                                              |                            |             |                                    |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00       | 0,00                                         | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00       | 0,00                                         | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| Emprunts                                         | 0,00       | 0,00                                         | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| Comptes financiers                               | 0,00       | 0,00                                         | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| <b>Hors-bilan</b>                                |            |                                              |                            |             |                                    |
| Futures                                          | NA         | 0,00                                         | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| Options                                          | NA         | 0,00                                         | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| Swaps                                            | NA         | 0,00                                         | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| Autres instruments financiers                    | NA         | 0,00                                         | 0,00                       | 0,00        | 0,00                               |
| <b>Total</b>                                     |            | <b>0,00</b>                                  | <b>0,00</b>                | <b>0,00</b> | <b>1 616,15</b>                    |



## 5. Comptes de l'exercice

### C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

| Montants exprimés en milliers EUR                | [0 - 3 mois]<br>(*) | [3 - 6 mois]<br>(*) | [6 - 12 mois]<br>(*) | [1 - 3 ans]<br>(*) | [3 - 5 ans]<br>(*) | [5 - 10 ans]<br>(*) | >10 ans<br>(*) |
|--------------------------------------------------|---------------------|---------------------|----------------------|--------------------|--------------------|---------------------|----------------|
|                                                  | +/-                 | +/-                 | +/-                  | +/-                | +/-                | +/-                 | +/-            |
| <b>Actif</b>                                     |                     |                     |                      |                    |                    |                     |                |
| Dépôts                                           | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Obligations                                      | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Titres de créances                               | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Comptes financiers                               | 1 616,15            | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| <b>Passif</b>                                    |                     |                     |                      |                    |                    |                     |                |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Emprunts                                         | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Comptes financiers                               | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                     |                     |                      |                    |                    |                     |                |
| Futures                                          | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Options                                          | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Swaps                                            | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Autres instruments                               | 0,00                | 0,00                | 0,00                 | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| <b>Total</b>                                     | <b>1 616,15</b>     | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>        | <b>0,00</b>        | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>    |

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.



## 5. Comptes de l'exercice

### C1e. Exposition directe sur le marché des devises

| Montants exprimés en milliers EUR                | Devise 1    | Devise 2    | Devise 3    | Devise 4    | Devise N    |
|--------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
|                                                  | +/-         | +/-         | +/-         | +/-         | +/-         |
| <b>Actif</b>                                     |             |             |             |             |             |
| Dépôts                                           | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Actions et valeurs assimilées                    | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Obligations et valeurs assimilées                | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Titres de créances                               | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Créances                                         | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Comptes financiers                               | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| <b>Passif</b>                                    |             |             |             |             |             |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Emprunts                                         | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Dettes                                           | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Comptes financiers                               | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| <b>Hors-bilan</b>                                |             |             |             |             |             |
| Devises à recevoir                               | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Devises à livrer                                 | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Futures options swaps                            | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| Autres opérations                                | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        | 0,00        |
| <b>Total</b>                                     | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> |

### C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

| Montants exprimés en milliers EUR                | Invest. Grade | Non Invest. Grade | Non notés   |
|--------------------------------------------------|---------------|-------------------|-------------|
|                                                  | +/-           | +/-               | +/-         |
| <b>Actif</b>                                     |               |                   |             |
| Obligations convertibles en actions              | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| Obligations et valeurs assimilées                | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| Titres de créances                               | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| <b>Passif</b>                                    |               |                   |             |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| <b>Hors-bilan</b>                                |               |                   |             |
| Dérivés de crédits                               | 0,00          | 0,00              | 0,00        |
| <b>Solde net</b>                                 | <b>0,00</b>   | <b>0,00</b>       | <b>0,00</b> |



## 5. Comptes de l'exercice

### C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Valeur actuelle constitutive d'une créance | Valeur actuelle constitutive d'une dette |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------|
| <b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b><br>Dépôts<br>Instruments financiers à terme non compensés<br>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension<br>Créances représentatives de titres donnés en garantie<br>Créances représentatives de titres financiers prêtés<br>Titres financiers empruntés<br>Titres reçus en garantie<br>Titres financiers donnés en pension<br>Créances<br>Collatéral espèces<br>Dépôt de garantie espèces versé<br><b>Opérations figurant au passif du bilan</b><br>Dettes représentatives des titres donnés en pension<br>Instruments financiers à terme non compensés<br>Dettes<br>Collatéral espèces |                                            |                                          |

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

| Code ISIN    | Dénomination de l'OPC                  | Société de gestion | Orientation des placements / style de gestion | Pays de domiciliation de l'OPC | Devise de la part d'OPC | Montant de l'exposition |
|--------------|----------------------------------------|--------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| LU1118014106 | OSTRUM SRI EURO AGGREGATE SI D EUR DIS | NATIXIS AM FUNDS   | Fonds / Obligations                           | Luxembourg                     | EUR                     | 88 655 141,38           |
| <b>Total</b> |                                        |                    |                                               |                                |                         | <b>88 655 141,38</b>    |

### C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



## 5. Comptes de l'exercice

### D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

|                                         | Nature de débit/crédit     | 30/06/2025        |
|-----------------------------------------|----------------------------|-------------------|
| <b>Créances</b>                         |                            |                   |
|                                         | Ventes à règlement différé | 21 641,10         |
|                                         | Souscriptions à recevoir   | 987,50            |
| <b>Total des créances</b>               |                            | <b>22 628,60</b>  |
| <b>Dettes</b>                           |                            |                   |
|                                         | Rachats à payer            | 22 608,16         |
|                                         | Frais de gestion fixe      | 69 202,99         |
| <b>Total des dettes</b>                 |                            | <b>91 811,15</b>  |
| <b>Total des créances et des dettes</b> |                            | <b>-69 182,55</b> |

#### D2. Frais de gestion, autres frais et charges

|                                             | 30/06/2025 |
|---------------------------------------------|------------|
| <b>Part ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME C</b> |            |
| Commissions de garantie                     | 0,00       |
| Frais de gestion fixes                      | 683 413,95 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes       | 0,90       |
| Rétrocessions des frais de gestion          | 0,00       |
| <b>Part ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME D</b> |            |
| Commissions de garantie                     | 0,00       |
| Frais de gestion fixes                      | 158 225,96 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes       | 0,90       |
| Rétrocessions des frais de gestion          | 0,00       |



## 5. Comptes de l'exercice

### D3. Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit)                                              | 30/06/2025  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Garanties reçues                                                                        | 0,00        |
| - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan                | 0,00        |
| Garanties données                                                                       | 0,00        |
| - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00        |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés                                  | 0,00        |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés                                 | 0,00        |
| Autres engagements hors bilan                                                           | 0,00        |
| <b>Total</b>                                                                            | <b>0,00</b> |

### D4. Autres informations

#### D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

|                               | 30/06/2025 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00       |
| Titres empruntés              | 0,00       |

#### D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

|                                   | Code ISIN    | Libellé                                | 30/06/2025           |
|-----------------------------------|--------------|----------------------------------------|----------------------|
| Actions                           |              |                                        | 0,00                 |
| Obligations                       |              |                                        | 0,00                 |
| TCN                               |              |                                        | 0,00                 |
| OPC                               |              |                                        | 88 655 141,38        |
|                                   | LU1118014106 | OSTRUM SRI EURO AGGREGATE SI D EUR DIS | 88 655 141,38        |
| Instruments financiers à terme    |              |                                        | 0,00                 |
| <b>Total des titres du groupe</b> |              |                                        | <b>88 655 141,38</b> |



## 5. Comptes de l'exercice

### D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 30/06/2025        |
|------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Revenus nets</b>                                              | <b>801 361,17</b> |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice          | 0,00              |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter</b>                          | <b>801 361,17</b> |
| Report à nouveau                                                 | 3 485,94          |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>               | <b>804 847,11</b> |

#### Part ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME C

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets                 | 30/06/2025        |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Revenus nets</b>                                                              | <b>652 590,72</b> |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)                      | 0,00              |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>                                     | <b>652 590,72</b> |
| Report à nouveau                                                                 | 0,00              |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>                               | <b>652 590,72</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                             |                   |
| Distribution                                                                     | 0,00              |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice                                         | 0,00              |
| Capitalisation                                                                   | 652 590,72        |
| <b>Total</b>                                                                     | <b>652 590,72</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |                   |
| Montant unitaire                                                                 | 0,00              |
| Crédits d'impôt totaux                                                           | 0,00              |
| Crédits d'impôt unitaires                                                        | 0,00              |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                   |
| Nombre de parts                                                                  | 0,00              |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              | 0,00              |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu                             | 0,00              |



## 5. Comptes de l'exercice

### Part ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME D

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets                 | 30/06/2025        |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Revenus nets</b>                                                              | <b>148 770,45</b> |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)                      | 0,00              |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>                                     | <b>148 770,45</b> |
| Report à nouveau                                                                 | 3 485,94          |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>                               | <b>152 256,39</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                             |                   |
| Distribution                                                                     | 146 523,73        |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice                                         | 5 732,66          |
| Capitalisation                                                                   | 0,00              |
| <b>Total</b>                                                                     | <b>152 256,39</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |                   |
| Montant unitaire                                                                 | 0,00              |
| Crédits d'impôt totaux                                                           | 0,00              |
| Crédits d'impôt unitaires                                                        | 0,00              |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                   |
| Nombre de parts                                                                  | 1 127 105,646     |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              | 0,13              |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu                             | 0,00              |



## 5. Comptes de l'exercice

### D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 30/06/2025         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>-820 225,96</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice         | 0,00               |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>                                   | <b>-820 225,96</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         | 0,00               |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>-820 225,96</b> |

### Part ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME C

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 30/06/2025         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>-668 014,52</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)     | 0,00               |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>                              | <b>-668 014,52</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         | 0,00               |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>-668 014,52</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                                      |                    |
| Distribution                                                                              | 0,00               |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                                | 0,00               |
| Capitalisation                                                                            | -668 014,52        |
| <b>Total</b>                                                                              | <b>-668 014,52</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                         |                    |
| Acomptes unitaires versés                                                                 | 0,00               |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>          |                    |
| Nombre de parts                                                                           | 0,00               |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes                       | 0,00               |



## 5. Comptes de l'exercice

### Part ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME D

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 30/06/2025         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>-152 211,44</b> |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)     | 0,00               |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>                              | <b>-152 211,44</b> |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         | 0,00               |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>-152 211,44</b> |
| <b>Affectation :</b>                                                                      |                    |
| Distribution                                                                              | 0,00               |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                                | 0,00               |
| Capitalisation                                                                            | -152 211,44        |
| <b>Total</b>                                                                              | <b>-152 211,44</b> |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                         |                    |
| Acomptes unitaires versés                                                                 | 0,00               |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>          |                    |
| Nombre de parts                                                                           | 0,00               |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes                       | 0,00               |



## 5. Comptes de l'exercice

### E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

#### E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle      | % Actif Net  |
|----------------------------------------------------|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| <b>TITRES D'OPC</b>                                |        |                     | <b>88 655 141,38</b> | <b>98,28</b> |
| <b>OPCVM</b>                                       |        |                     | <b>88 655 141,38</b> | <b>98,28</b> |
| <b>Gestion collective</b>                          |        |                     | <b>88 655 141,38</b> | <b>98,28</b> |
| OSTRUM SRI EURO AGGREGATE SI D EUR DIS             | EUR    | 1 013 433,2577      | 88 655 141,38        | 98,28        |
| <b>Total</b>                                       |        |                     | <b>88 655 141,38</b> | <b>98,28</b> |

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

#### E2. Inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition (*) |             |                      |             |
|------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|-------------|----------------------|-------------|
|                  | Actif                              | Passif      | Devises à recevoir (+)      |             | Devises à livrer (-) |             |
|                  |                                    |             | Devise                      | Montant (*) | Devise               | Montant (*) |
| <b>Total</b>     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> |                             | <b>0,00</b> |                      | <b>0,00</b> |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

#### E3. Inventaire des instruments financiers à terme

##### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif      | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |             |                             |
| Sous-total 1.                |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |             |                             |
| Sous-total 2.                |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |             |                             |
| Sous-total 3.                |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |             |                             |
| Sous-total 4.                |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |
| <b>Total</b>                 |                     | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                 |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



## 5. Comptes de l'exercice

### E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 1.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 2.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 3.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 4.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>Total</b>                 |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 1.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 2.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 3.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 4.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>Total</b>                 |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



## 5. Comptes de l'exercice

### E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 1.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 2.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 3.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 4.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>Total</b>                 |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

| Nature d'engagements         | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |        | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------|-----------------------------|
|                              |                     | Actif                              | Passif | +/-                         |
| <b>1. Futures</b>            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 1.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>2. Options</b>            |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 2.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>3. Swaps</b>              |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 3.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>4. Autres instruments</b> |                     |                                    |        |                             |
| Sous-total 4.                |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |
| <b>Total</b>                 |                     | 0,00                               | 0,00   | 0,00                        |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



## 5. Comptes de l'exercice

### E5. Synthèse de l'inventaire

|                                                                                      | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)                          | 88 655 141,38                      |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :               |                                    |
| Total opérations à terme de devises                                                  | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - actions                                       | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - taux                                          | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - change                                        | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - crédit                                        | 0,00                               |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions                            | 0,00                               |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises | 0,00                               |
| Autres actifs (+)                                                                    | 1 638 777,44                       |
| Autres passifs (-)                                                                   | -91 811,15                         |
| Passifs de financement (-)                                                           | 0,00                               |
| <b>Total = actif net</b>                                                             | <b>90 202 107,67</b>               |

| Libellé de la part                   | Devise de la part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|--------------------------------------|-------------------|-----------------|--------------------|
| Part ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME C | EUR               | 3 408 985,470   | 21,55              |
| Part ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME D | EUR               | 1 127 105,646   | 14,84              |

**ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME**

|                                                     |
|-----------------------------------------------------|
| <p><b>COMPTES ANNUELS</b><br/><b>28/06/2024</b></p> |
|-----------------------------------------------------|

**BILAN ACTIF AU 28/06/2024 EN EUR**

|                                                 | 28/06/2024           | 30/06/2023           |
|-------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>                   | <b>91 072 630,49</b> | <b>94 735 432,51</b> |
| <b>OPC MAÎTRE</b>                               | <b>91 072 630,49</b> | <b>94 735 432,51</b> |
| <b>Instruments financiers à terme</b>           | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres opérations                               | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>CRÉANCES</b>                                 | <b>18 532,87</b>     | <b>16 289,42</b>     |
| Opérations de change à terme de devises         | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres                                          | 18 532,87            | 16 289,42            |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>                       | <b>1 045 903,85</b>  | <b>642 181,23</b>    |
| Liquidités                                      | 1 045 903,85         | 642 181,23           |
| <b>TOTAL DE L'ACTIF</b>                         | <b>92 137 067,21</b> | <b>95 393 903,16</b> |

# BILAN PASSIF AU 28/06/2024 EN EUR

|                                                             | 28/06/2024           | 30/06/2023           |
|-------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                     |                      |                      |
| Capital                                                     | 92 892 106,54        | 96 764 669,81        |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00                 | 0,00                 |
| Report à nouveau (a)                                        | 10 494,61            | 6 107,81             |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)             | -1 196 835,66        | -1 625 361,96        |
| Résultat de l'exercice (a,b)                                | 349 105,67           | 161 360,63           |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>                         | <b>92 054 871,16</b> | <b>95 306 776,29</b> |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i>               |                      |                      |
| <b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>                               | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| Instruments financiers à terme                              | 0,00                 | 0,00                 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé             | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres opérations                                           | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>DETTES</b>                                               | <b>82 196,05</b>     | <b>87 126,87</b>     |
| Opérations de change à terme de devises                     | 0,00                 | 0,00                 |
| Autres                                                      | 82 196,05            | 87 126,87            |
| <b>COMPTES FINANCIERS</b>                                   | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>          |
| Concours bancaires courants                                 | 0,00                 | 0,00                 |
| Emprunts                                                    | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                                      | <b>92 137 067,21</b> | <b>95 393 903,16</b> |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR**

|                                                 | 28/06/2024 | 30/06/2023 |
|-------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                 | 0,00       | 0,00       |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00       | 0,00       |
| Engagement sur marché de gré à gré              | 0,00       | 0,00       |
| Autres engagements                              | 0,00       | 0,00       |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>                        | 0,00       | 0,00       |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | 0,00       | 0,00       |
| Engagement sur marché de gré à gré              | 0,00       | 0,00       |
| Autres engagements                              | 0,00       | 0,00       |

# COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/06/2024 EN EUR

|                                                                 | 28/06/2024          | 30/06/2023          |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Produits sur opérations financières</b>                      |                     |                     |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers                   | 29 862,72           | 6 293,69            |
| Produits sur actions et valeurs assimilées                      | 0,00                | 0,00                |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées                  | 0,00                | 0,00                |
| Produits sur titres de créances                                 | 0,00                | 0,00                |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres     | 0,00                | 0,00                |
| Produits sur instruments financiers à terme                     | 0,00                | 0,00                |
| Autres produits financiers                                      | 1 180 967,44        | 1 062 772,41        |
| <b>TOTAL (1)</b>                                                | <b>1 210 830,16</b> | <b>1 069 066,10</b> |
| <b>Charges sur opérations financières</b>                       |                     |                     |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres      | 0,00                | 0,00                |
| Charges sur instruments financiers à terme                      | 0,00                | 0,00                |
| Charges sur dettes financières                                  | 0,00                | 295,91              |
| Autres charges financières                                      | 0,00                | 0,00                |
| <b>TOTAL (2)</b>                                                | <b>0,00</b>         | <b>295,91</b>       |
| <b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>              | <b>1 210 830,16</b> | <b>1 068 770,19</b> |
| Autres produits (3)                                             | 0,00                | 0,00                |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)            | 843 955,97          | 900 566,48          |
| <b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b> | <b>366 874,19</b>   | <b>168 203,71</b>   |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5)                    | -17 768,52          | -6 843,08           |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)         | 0,00                | 0,00                |
| <b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>                         | <b>349 105,67</b>   | <b>161 360,63</b>   |

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

### 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Les titres détenus dans le portefeuille du FCP nourricier sont évalués sur la dernière valeur liquidative du compartiment maître OSTRUM EURO AGGREGATE SI/D (EUR) DIS.

### Méthodes de comptabilisation

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Les frais de gestion sont calculés sur la base d'un taux unique de 0.90% TTC calculé sur l'actif net.

### Affectation des sommes distribuables

#### Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

**Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

| <b>Action(s)</b>                     | <b>Affectation du résultat net</b> | <b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>                                                 |
|--------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Parts ECUREUIL OBLI MOYEN<br>TERME C | Capitalisation                     | En l'absence d'information dans le prospectus, les plus ou moins-values nettes réalisées seront capitalisées |
| Parts ECUREUIL OBLI MOYEN<br>TERME D | Distribution                       | En l'absence d'information dans le prospectus, les plus ou moins-values nettes réalisées seront capitalisées |

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 EN EUR

|                                                                               | 28/06/2024            | 30/06/2023            |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>                                          | <b>95 306 776,29</b>  | <b>106 014 523,42</b> |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)   | 3 675 424,09          | 3 872 383,94          |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)           | -8 453 477,59         | -9 687 326,72         |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                    | 0,00                  | 0,00                  |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                   | -1 232 665,97         | -1 673 472,78         |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme                      | 0,00                  | 0,00                  |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme                     | 0,00                  | 0,00                  |
| Frais de transactions                                                         | 0,00                  | -380,96               |
| Différences de change                                                         | 0,00                  | 0,00                  |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 2 418 074,99          | -3 329 474,40         |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                     | <i>-15 100 664,88</i> | <i>-17 518 739,87</i> |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                   | <i>17 518 739,87</i>  | <i>14 189 265,47</i>  |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme   | 0,00                  | 0,00                  |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i>                                     | <i>0,00</i>           | <i>0,00</i>           |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>                                   | <i>0,00</i>           | <i>0,00</i>           |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes          | 0,00                  | 0,00                  |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat                             | -26 134,84            | -57 629,92            |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation                     | 366 874,19            | 168 203,71            |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes    | 0,00                  | 0,00                  |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat                       | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres éléments                                                               | 0,00                  | -50,00 (*)            |
| <b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>                                            | <b>92 054 871,16</b>  | <b>95 306 776,29</b>  |

(\*) 30/06/2023 : Frais de constitution d'un LEI : -50,00 €

**3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION**

**3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

|                                | Montant | %    |
|--------------------------------|---------|------|
| HORS-BILAN                     |         |      |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE       |         |      |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 0,00    | 0,00 |
| AUTRES OPÉRATIONS              |         |      |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS        | 0,00    | 0,00 |

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

|                          | Taux fixe | %    | Taux variable | %    | Taux révisable | %    | Autres | %    |
|--------------------------|-----------|------|---------------|------|----------------|------|--------|------|
| <b>HORS-BILAN</b>        |           |      |               |      |                |      |        |      |
| Opérations de couverture | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00   | 0,00 |
| Autres opérations        | 0,00      | 0,00 | 0,00          | 0,00 | 0,00           | 0,00 | 0,00   | 0,00 |

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN<sup>(\*)</sup>

|                          | < 3 mois | %    | ]3 mois - 1 an] | %    | ]1 - 3 ans] | %    | ]3 - 5 ans] | %    | > 5 ans | %    |
|--------------------------|----------|------|-----------------|------|-------------|------|-------------|------|---------|------|
| <b>HORS-BILAN</b>        |          |      |                 |      |             |      |             |      |         |      |
| Opérations de couverture | 0,00     | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |
| Autres opérations        | 0,00     | 0,00 | 0,00            | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00        | 0,00 | 0,00    | 0,00 |

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

|                          | Devise 1 |      | Devise 2 |      | Devise 3 |      | Devise N Autre(s) |      |
|--------------------------|----------|------|----------|------|----------|------|-------------------|------|
|                          | Montant  | %    | Montant  | %    | Montant  | %    | Montant           | %    |
| <b>ACTIF</b>             |          |      |          |      |          |      |                   |      |
| OPC Maître               | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00              | 0,00 |
| Créances                 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00              | 0,00 |
| Comptes financiers       | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00              | 0,00 |
| <b>PASSIF</b>            |          |      |          |      |          |      |                   |      |
| Dettes                   | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00              | 0,00 |
| Comptes financiers       | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00              | 0,00 |
| <b>HORS-BILAN</b>        |          |      |          |      |          |      |                   |      |
| Opérations de couverture | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00              | 0,00 |
| Autres opérations        | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00     | 0,00 | 0,00              | 0,00 |

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

|                                 | Nature de débit/crédit     | 28/06/2024        |
|---------------------------------|----------------------------|-------------------|
| <b>CRÉANCES</b>                 |                            |                   |
|                                 | Ventes à règlement différé | 16 797,06         |
|                                 | Souscriptions à recevoir   | 1 735,81          |
| <b>TOTAL DES CRÉANCES</b>       |                            | <b>18 532,87</b>  |
| <b>DETTES</b>                   |                            |                   |
|                                 | Rachats à payer            | 18 464,45         |
|                                 | Frais de gestion fixe      | 63 731,60         |
| <b>TOTAL DES DETTES</b>         |                            | <b>82 196,05</b>  |
| <b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b> |                            | <b>-63 663,18</b> |

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

|                                                       | En parts      | En montant    |
|-------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Part ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME C</b>           |               |               |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 163 648,238   | 3 384 254,73  |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -320 369,845  | -6 644 367,79 |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | -156 721,607  | -3 260 113,06 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 3 579 166,637 |               |
| <b>Part ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME D</b>           |               |               |
| Parts souscrites durant l'exercice                    | 20 428,714    | 291 169,36    |
| Parts rachetées durant l'exercice                     | -126 990,739  | -1 809 109,80 |
| Solde net des souscriptions/rachats                   | -106 562,025  | -1 517 940,44 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 1 228 575,607 |               |

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

|                                                             | En montant |
|-------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Part ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME C</b>                 |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |
| <b>Part ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME D</b>                 |            |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00       |
| Commissions de souscription acquises                        | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises                              | 0,00       |

**3.7. FRAIS DE GESTION**

|                                              | 28/06/2024 |
|----------------------------------------------|------------|
| <b>Parts ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME C</b> |            |
| Commissions de garantie                      | 0,00       |
| Frais de gestion fixes                       | 680 640,41 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes        | 0,90       |
| Rétrocessions des frais de gestion           | 0,00       |
| <b>Parts ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME D</b> |            |
| Commissions de garantie                      | 0,00       |
| Frais de gestion fixes                       | 163 315,56 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes        | 0,90       |
| Rétrocessions des frais de gestion           | 0,00       |

**3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS**

**3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

Néant

**3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :**

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

|                               | 28/06/2024 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00       |
| Titres empruntés              | 0,00       |

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

|                                                                                  | 28/06/2024 |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00       |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan                | 0,00       |

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

|                                   | Code ISIN    | Libellé                            | 28/06/2024           |
|-----------------------------------|--------------|------------------------------------|----------------------|
| Actions                           |              |                                    | 0,00                 |
| Obligations                       |              |                                    | 0,00                 |
| TCN                               |              |                                    | 0,00                 |
| OPC                               |              |                                    | 91 072 630,49        |
|                                   | LU1118014106 | OSTRUM EURO AGGREGATE SI D EUR DIS | 91 072 630,49        |
| Instruments financiers à terme    |              |                                    | 0,00                 |
| <b>Total des titres du groupe</b> |              |                                    | <b>91 072 630,49</b> |

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

|                                            | 28/06/2024        | 30/06/2023        |
|--------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>           |                   |                   |
| Report à nouveau                           | 10 494,61         | 6 107,81          |
| Résultat                                   | 349 105,67        | 161 360,63        |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | 0,00              | 0,00              |
| <b>Total</b>                               | <b>359 600,28</b> | <b>167 468,44</b> |

|                                              | 28/06/2024        | 30/06/2023        |
|----------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Parts ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME C</b> |                   |                   |
| <b>Affectation</b>                           |                   |                   |
| Distribution                                 | 0,00              | 0,00              |
| Report à nouveau de l'exercice               | 0,00              | 0,00              |
| Capitalisation                               | 282 086,12        | 129 360,72        |
| <b>Total</b>                                 | <b>282 086,12</b> | <b>129 360,72</b> |

|                                                                      | 28/06/2024       | 30/06/2023       |
|----------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Parts ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME D</b>                         |                  |                  |
| <b>Affectation</b>                                                   |                  |                  |
| Distribution                                                         | 73 714,54        | 26 702,75        |
| Report à nouveau de l'exercice                                       | 3 799,62         | 11 404,97        |
| Capitalisation                                                       | 0,00             | 0,00             |
| <b>Total</b>                                                         | <b>77 514,16</b> | <b>38 107,72</b> |
| <b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b> |                  |                  |
| Nombre de parts                                                      | 1 228 575,607    | 1 335 137,632    |
| Distribution unitaire                                                | 0,06             | 0,02             |
| <b>Crédit d'impôt</b>                                                |                  |                  |
| <b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>         | <b>0,00</b>      | <b>0,00</b>      |

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

|                                                               | 28/06/2024           | 30/06/2023           |
|---------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>                              |                      |                      |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées       | 0,00                 | 0,00                 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice                     | -1 196 835,66        | -1 625 361,96        |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00                 | 0,00                 |
| <b>Total</b>                                                  | <b>-1 196 835,66</b> | <b>-1 625 361,96</b> |

|                                              | 28/06/2024         | 30/06/2023           |
|----------------------------------------------|--------------------|----------------------|
| <b>Parts ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME C</b> |                    |                      |
| <b>Affectation</b>                           |                    |                      |
| Distribution                                 | 0,00               | 0,00                 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées  | 0,00               | 0,00                 |
| Capitalisation                               | -967 165,83        | -1 302 776,22        |
| <b>Total</b>                                 | <b>-967 165,83</b> | <b>-1 302 776,22</b> |

|                                              | 28/06/2024         | 30/06/2023         |
|----------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| <b>Parts ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME D</b> |                    |                    |
| <b>Affectation</b>                           |                    |                    |
| Distribution                                 | 0,00               | 0,00               |
| Plus et moins-values nettes non distribuées  | 0,00               | 0,00               |
| Capitalisation                               | -229 669,83        | -322 585,74        |
| <b>Total</b>                                 | <b>-229 669,83</b> | <b>-322 585,74</b> |

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

|                                                     | 30/06/2020            | 30/06/2021            | 30/06/2022            | 30/06/2023           | 28/06/2024           |
|-----------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|----------------------|
| <b>Actif net Global en EUR</b>                      | <b>139 028 579,97</b> | <b>132 166 653,57</b> | <b>106 014 523,42</b> | <b>95 306 776,29</b> | <b>92 054 871,16</b> |
| <b>Parts ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME C en EUR</b> |                       |                       |                       |                      |                      |
| Actif net                                           | 107 351 404,48        | 103 230 643,17        | 84 266 080,73         | 76 397 286,55        | 74 394 102,68        |
| Nombre de titres                                    | 4 341 060,753         | 4 152 032,356         | 3 930 731,383         | 3 735 888,244        | 3 579 166,637        |
| Valeur liquidative unitaire                         | 24,72                 | 24,86                 | 21,43                 | 20,44                | 20,78                |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes       | 0,06                  | 0,08                  | -0,04                 | -0,34                | -0,27                |
| Capitalisation unitaire sur résultat                | 0,16                  | 0,10                  | 0,04                  | 0,03                 | 0,07                 |
| <b>Parts ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME D en EUR</b> |                       |                       |                       |                      |                      |
| Actif net                                           | 31 677 175,49         | 28 936 010,40         | 21 748 442,69         | 18 909 489,74        | 17 660 768,48        |
| Nombre de titres                                    | 1 825 527,524         | 1 669 031,541         | 1 460 740,498         | 1 335 137,632        | 1 228 575,607        |
| Valeur liquidative unitaire                         | 17,35                 | 17,33                 | 14,88                 | 14,16                | 14,37                |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes       | 0,04                  | 0,05                  | -0,02                 | -0,24                | -0,18                |
| Distribution unitaire sur résultat                  | 0,11                  | 0,07                  | 0,04                  | 0,02                 | 0,06                 |
| Crédit d'impôt unitaire                             | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                 | 0,00                 |

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs                                                                                    | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle      | % Actif Net   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------------------|----------------------|---------------|
| <b>Organismes de placement collectif</b>                                                                   |        |                     |                      |               |
| <b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>       |        |                     |                      |               |
| <b>LUXEMBOURG</b>                                                                                          |        |                     |                      |               |
| OSTRUM EURO AGGREGATE SI D EUR DIS                                                                         | EUR    | 1 070 183,672       | 91 072 630,49        | 98,93         |
| <b>TOTAL LUXEMBOURG</b>                                                                                    |        |                     | <b>91 072 630,49</b> | <b>98,93</b>  |
| <b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b> |        |                     | <b>91 072 630,49</b> | <b>98,93</b>  |
| <b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>                                                             |        |                     | <b>91 072 630,49</b> | <b>98,93</b>  |
| <b>Créances</b>                                                                                            |        |                     | <b>18 532,87</b>     | <b>0,02</b>   |
| <b>Dettes</b>                                                                                              |        |                     | <b>-82 196,05</b>    | <b>-0,09</b>  |
| <b>Comptes financiers</b>                                                                                  |        |                     | <b>1 045 903,85</b>  | <b>1,14</b>   |
| <b>Actif net</b>                                                                                           |        |                     | <b>92 054 871,16</b> | <b>100,00</b> |

|                                              |            |                      |              |
|----------------------------------------------|------------|----------------------|--------------|
| <b>Parts ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME D</b> | <b>EUR</b> | <b>1 228 575,607</b> | <b>14,37</b> |
| <b>Parts ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME C</b> | <b>EUR</b> | <b>3 579 166,637</b> | <b>20,78</b> |

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME D

|                                                                                                                    | NET GLOBAL | DEVISE | NET UNITAIRE | DEVISE |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------|--------------|--------|
| Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire                                            | 0,00       |        | 0,00         |        |
| Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire              | 0,00       |        | 0,00         |        |
| Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire | 0,00       |        | 0,00         |        |
| Revenus non déclarables et non imposables                                                                          | 0,00       |        | 0,00         |        |
| Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values                                                        | 0,00       |        | 0,00         |        |
| TOTAL                                                                                                              | 0,00       |        | 0,00         |        |



## 6. Annexe(s)

Au 30 juin 2025, le fonds Ecureuil SRI Obli Moyen Terme a été investi à hauteur de 98.58% dans son fonds maître, Ostrum SRI Euro Aggregate.

Les informations ci-dessous concernent donc le fonds maître.

**Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : Ecureuil SRI Obli Moyen Terme  
Identifiant d'entité juridique : 969500VQIU6OJ823S49

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** :\_%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** :\_\_%

☒ ☐ ☒ **Non**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 52,67 % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans les activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

a

## Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds a promu les caractéristiques environnementales et sociales qui consistent à conserver un score ESG moyen supérieur à celui de son univers d'investissement filtré (tel que défini ci-dessous). Les calculs excluent les actifs qui ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues (la catégorie « #2 Autres »).

L'univers d'investissement filtré s'entend de l'univers d'investissement de départ (à savoir le crédit Investment Grade et Haut rendement libellés en euro, les obligations d'État ainsi que les agences et obligations sécurisées et la dette émergente\*) duquel sont exclus les 20 % des émetteurs affichant le score ESG le plus faible au sein de chaque catégorie d'émetteurs (y compris les émetteurs les plus controversés au regard des politiques d'exclusion et sectorielles du Gérant délégué, des exclusions applicables aux indices de référence dits « accord de Paris » et les émetteurs les moins bien notés) ;

\*85 % Bloomberg Barclays Euro Aggregate 500M TR, 10 % ICE BoFA Euro High Yield Index et 5 % J.P. Morgan EMBI Global Diversified Index

Le Fonds respecte également les politiques sectorielles et d'exclusions du Gérant délégué, notamment l'exclusion des pires contrevenants aux normes fondamentales en matière de responsabilité. En outre, les émetteurs visés à l'article 12(I)(a) à (g) du règlement CDR (UE) 2020/1818, qui définit les exclusions applicables aux indices de référence « accord de Paris », sont également exclus.

L'intensité de GES du Fonds doit être inférieure à celle de l'univers d'investissement.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

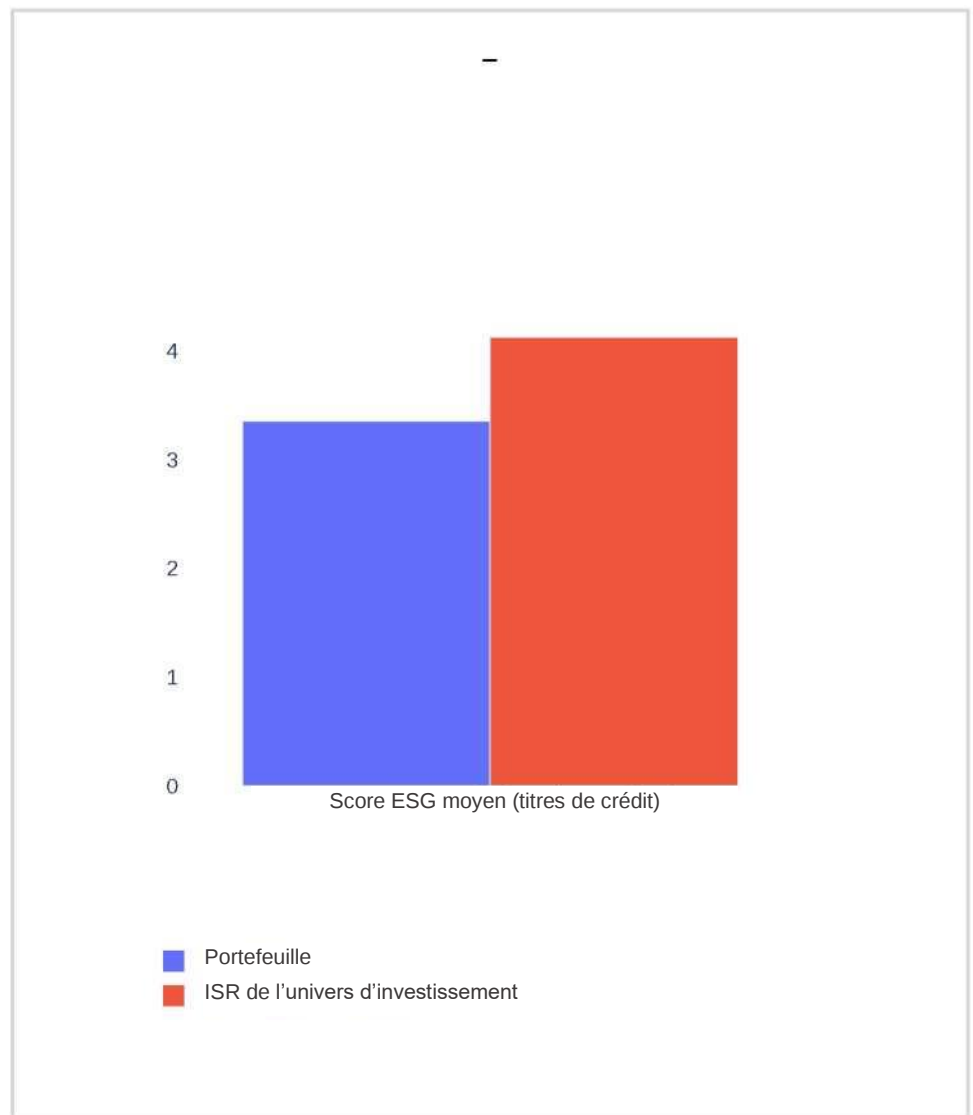
Prérequis : sauf indication contraire, les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

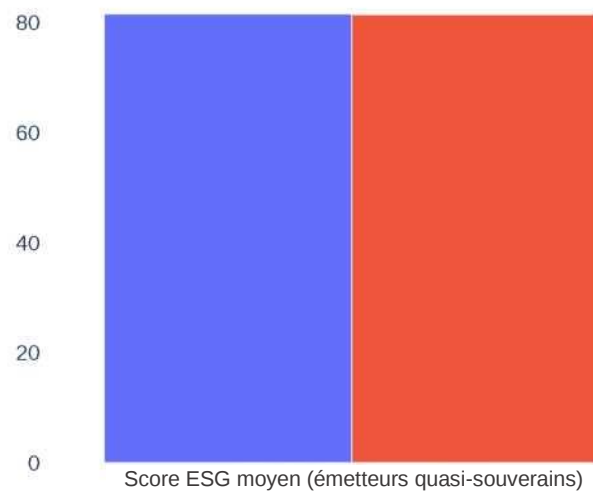
Au 30 juin 2025, les résultats des indicateurs durables se décomposent comme suit :

- Score ESG moyen du Fonds : 3,35 pour les titres de crédit (fournisseur de la méthode GREaT\*) et 81,47 pour les émetteurs quasi-souverains (fournisseur du SDG Index\*\*)
- Score ESG moyen des ISR de l'univers d'investissement : 4,12 (fournisseur de la méthode GREaT\*) pour les titres de crédit et 81,38 pour les émetteurs quasi-souverains (fournisseur du SDG Index\*\*)
- Intensité de GES du Fonds : 70,61 pour les titres de crédit et 151,03 pour les émetteurs quasi-souverains
- Intensité de GES des ISR de l'univers d'investissement : 91,39 pour les titres de crédit et 185,70 pour les émetteurs quasi-souverains

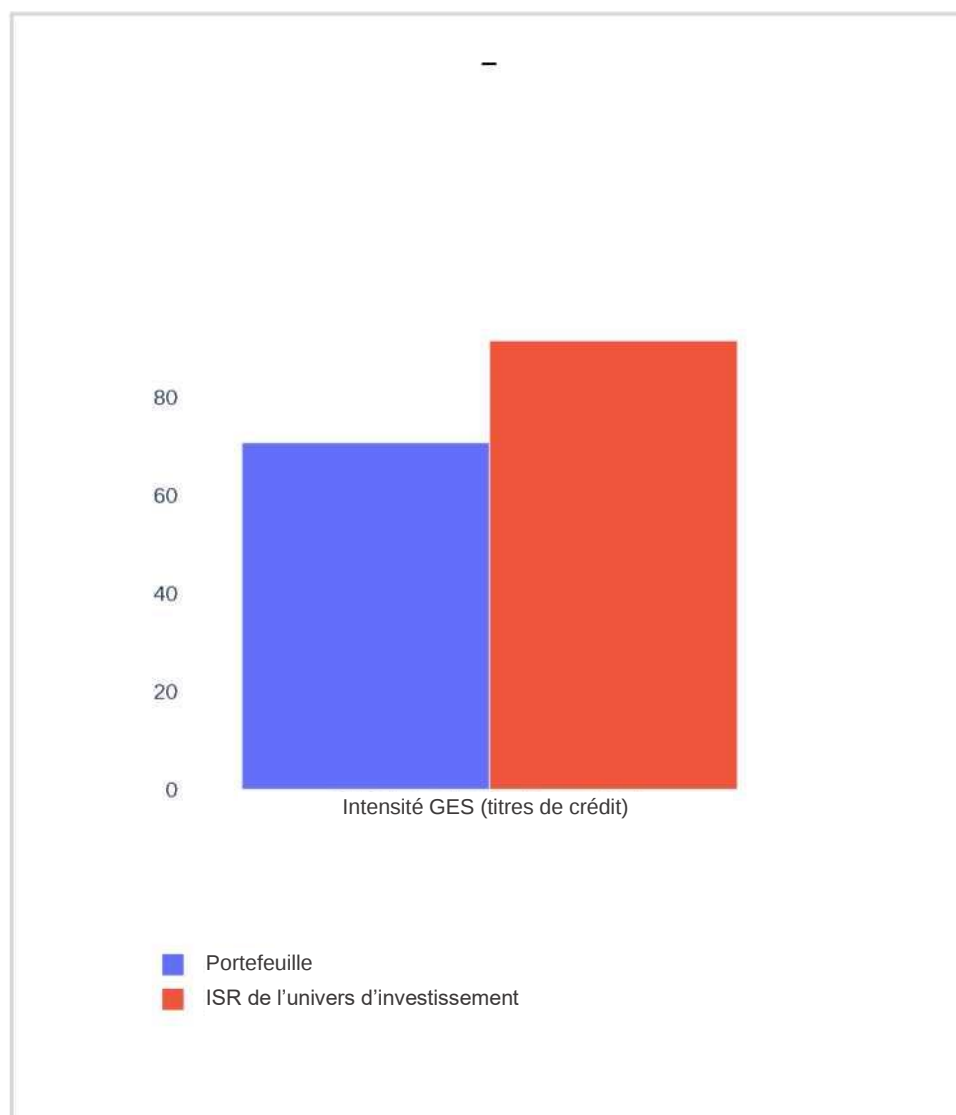
\*Score GREaT sur une échelle de 1 (meilleur score) à 10 (pire score).

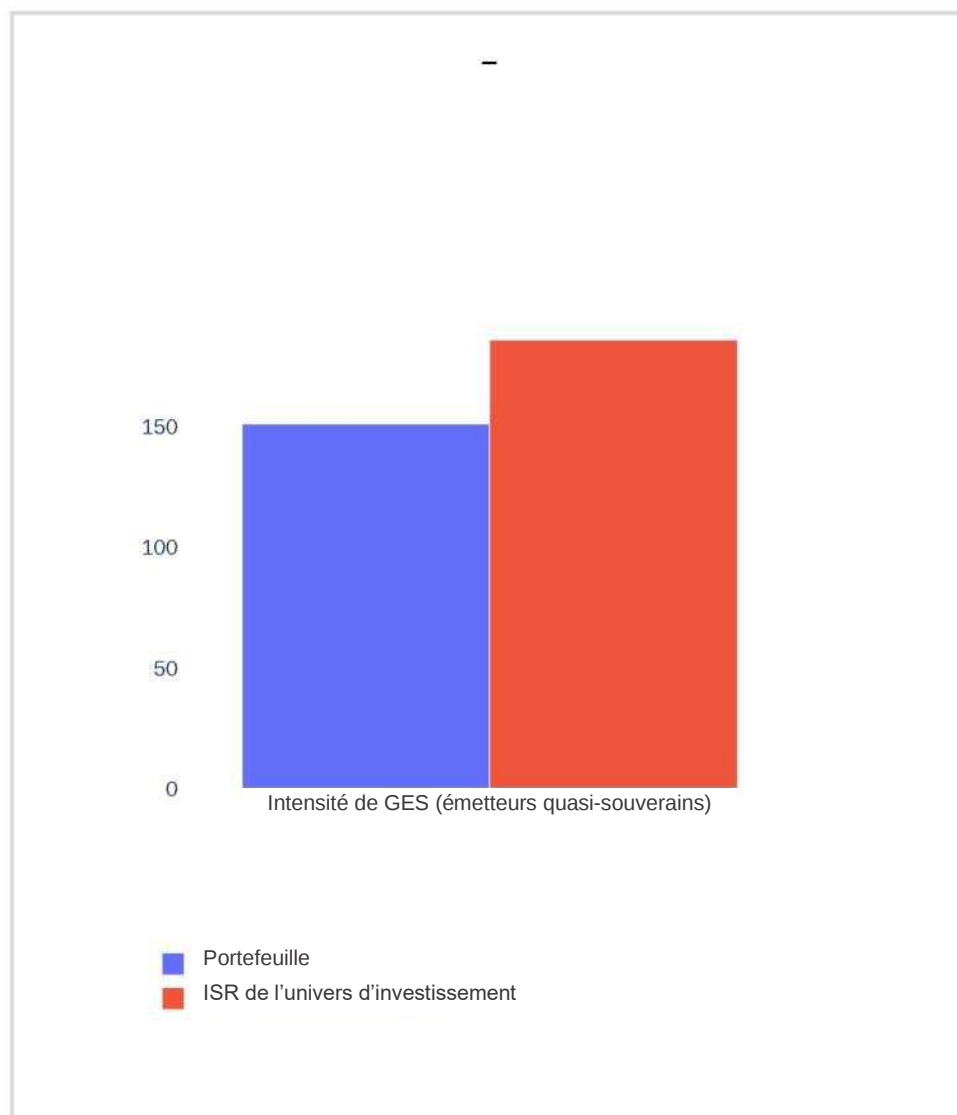
\*\*Score du SDG Index sur une échelle de 0 (pire score) à 100 (meilleur score).





- Portefeuille
- ISR de l'univers d'investissement





● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Pour la plupart d'entre eux, les indicateurs s'inscrivent dans la stabilité par rapport à la période de référence.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant (1) qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et (2) que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dans le cadre de ses investissements durables, le portefeuille peut investir dans des obligations vertes, des obligations sociales ou des obligations durables dont les fonds levés financent des activités qui contribuent à un objectif environnemental et/ou social. Le portefeuille peut également investir dans des obligations liées à la durabilité en étant associées à des indicateurs environnementaux et/ou sociaux qui, après examen de notre équipe d'analystes des obligations durables, ne sont pas « disqualifiés ».

En outre, les sociétés dont les produits ou les services contribuent à des activités économiques ayant un impact positif sur le plan social ou environnemental par le biais d'un indicateur d'impact durable établi selon la méthodologie de MSCI sont également considérées comme ayant une contribution positive à un objectif E ou S.

Par ailleurs, certains titres émis par des États et analysés à l'aune des 17 Objectifs de Développement Durable des Nations unies qui remplissent les critères internes de sélection sont considérés comme ayant une contribution positive à un objectif E ou S. Tous ces titres sont ensuite étudiés afin de vérifier qu'ils ne causent de préjudice important à aucun objectif environnemental et/ou social.

Enfin, nous nous assurons que les sociétés ou les souverains dans lesquels le portefeuille investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les investissements qui passent ces trois étapes ([1. « contribuent à un objectif environnemental (E) et/ou social (S) », 2. « pour autant qu'ils ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs » (« *Do Not Significant Harm* »/« DNSH ») et 3. « et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance ») seront considérés comme des investissements durables. La définition complète est consultable sur le site <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#politique-esg>.

### ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le Gérant délégué tient compte de l'ensemble des principales incidences négatives (« PAI ») en appliquant une méthode quantitative. Cette prise en compte des PAI lui permet de vérifier que les investissements durables ne causent de préjudice important à aucun autre objectif. Il applique par ailleurs ses politiques d'exclusion (en particulier les politiques dites « Worst Offenders ») et surveille en permanence les controverses.

#### ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Les PAI au niveau du Compartiment dont la gestion est assurée par le Gérant délégué sont prises en considération à plusieurs niveaux, tels que décrits dans la méthodologie publiée sur le site Internet du Gérant délégué <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai> et résumés ci-dessous :

##### **1. Politiques sectorielles et d'exclusion**

Les politiques d'exclusion et sectorielles du Gérant délégué permettent d'écarter de l'univers d'investissement tout secteur ou émetteur qui ne respecte pas certains critères dont certains sont directement liés à certaines PAI (par exemple l'exclusion liée au charbon se rapporte aux émissions de GES).

Pour les autres secteurs émetteurs de gaz à effet de serre, la Société de gestion déléguée a élaboré une approche climat qui conduit, d'une part, à engager le dialogue avec les sociétés fortement émettrices et, d'autre part, à intégrer la dimension gaz à effet de serre dans le score de matérialité ESG.

Pour répondre aux critères du principe « ne pas causer de préjudice important », le Gérant délégué prend également en considération certains indicateurs PAI en appliquant sa Politique d'exclusion dite « Worst Offenders » qui s'appuie sur les normes fondamentales en matière de responsabilité, à savoir le Pacte Mondial des Nations unies ou les Principes directeurs de l'OCDE. Cette politique implique que le Gérant délégué exclut de ses investissements toutes les sociétés, cotées ou non, pour lesquelles sont avérées de graves controverses liées aux principes défendus par ces normes internationales et dont la conduite porte gravement atteinte aux droits de l'homme, aux droits du travail, à la préservation de l'environnement et à l'éthique des affaires.

De la même manière, le Gérant délégué prend également en considération certains indicateurs PAI en appliquant sa politique en matière d'armes controversées. La politique de la Société de gestion déléguée est conforme à la Convention d'Ottawa, au Traité d'Oslo, à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, à la Convention sur l'interdiction des armes biologiques, au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cette politique permet au Gérant délégué d'exclure de tout portefeuille les acteurs impliqués dans l'utilisation, le développement, la production, la commercialisation, la distribution, le stockage ou le transport des catégories d'armes suivantes :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Mines antipersonnel,
- Bombes à sous-munitions,
- Armes chimiques,
- armes biologiques,
- Armes nucléaires (hors du cadre fixé par le Traité de non-prolifération),
- Et armes à uranium appauvri

En outre, les émetteurs visés à l'article 12(l)(a) à (g) du règlement CDR (UE) 2020/1818, qui définit les exclusions applicables aux indices de référence « accord de Paris », sont également exclus.

## 2. Politique d'engagement et campagnes de dialogue

Par le biais de sa politique d'engagement et de ses campagnes de dialogue, le Gérant délégué tente d'influencer les sociétés afin de limiter l'incidence négative de ses décisions d'investissement sur les questions environnementales, sociales, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption.

## 3. Méthodologie de MSCI pour renforcer le respect du principe DNSH dans le cadre de la qualification des investissements durables

Le Gérant délégué utilise en outre la méthodologie de MSCI qui applique un filtre supplémentaire, ce qui implique l'exclusion des sociétés qui peuvent avoir une contribution positive à un objectif E/S positive, mais qui :

- enfreignent les normes mondiales, telles que le Pacte Mondial des Nations unies ou les principes directeurs l'OCDE, ou
- ont une note de controverse orange ou rouge, ou
- sont impliquées dans des activités liées à des préjudices importants, ou
- sont impliquées dans l'un des secteurs suivants : production de tabac, armes controversées et charbon thermique

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le Gérant applique ses politiques d'exclusion (en particulier les politiques « Worst Offenders ») et surveille en permanence les controverses.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important à un objectif environnemental ou social.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Toutes les PAI obligatoires sont prises en considération. La méthodologie est consultable sur le site Internet d'Ostrum Asset Management <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai>

Si les PAI correspondent à des indicateurs suivis par le Compartiment, elles sont prises en compte par le Gérant délégué du Compartiment via leur intégration dans la méthodologie de notation ou la définition d'une contrainte d'investissement spécifique au Compartiment.

Par exemple, l'intensité de GES du Compartiment fait l'objet d'une surveillance et doit être inférieure à l'intensité de GES de l'univers d'investissement

En outre, le Gérant délégué applique ses politiques d'exclusion et sectorielles, ce qui lui permet d'exclure de l'univers d'investissement tout secteur ou émetteur qui ne respecte pas certains critères dont certains sont directement liés aux PAI (par exemple, les pays bénéficiaires faisant l'objet de violations sociales par le biais de nos politiques d'exclusion (Worst Offenders)).

De plus amples informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport périodique, conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

| Investissements les plus importants    | Secteur                  | % d'actifs | Pays       |
|----------------------------------------|--------------------------|------------|------------|
| OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR            | Fonds commun obligataire | 2,94       | France     |
| FRANCE O.A.T. 2,750 % 25/02/29         | Obligation souveraine    | 2,7        | France     |
| BTPS 1,100 % 01/04/27                  | Obligation souveraine    | 2,42       | Italie     |
| RÉP. D'AUTRICHE 0 % 20/10/28           | Obligation souveraine    | 2,31       | Autriche   |
| BUNDESABL-G 191 2,400 % 18/04/30       | Obligation souveraine    | 2,25       | Allemagne  |
| GOUV. D'ESPAGNE 3,250 % 30/04/34       | Obligation souveraine    | 1,97       | Espagne    |
| OSTRUM GLOBAL SUBORDINATED DEBT 1 A    | Fonds commun obligataire | 1,87       | Luxembourg |
| OSTR.CLIM AND SOCIAL IMPACT BONDS I/C€ | Fonds commun obligataire | 1,67       | France     |
| RÉP. D'ALLEMAGNE 0 % 15/05/36          | Obligation souveraine    | 1,56       | Allemagne  |
| NIEDERSACHSEN 0,010 % 10/01/31         | Autorité régionale       | 1,5        | Allemagne  |
| GOUV. D'ESPAGNE 1,400 % 30/04/28       | Obligation souveraine    | 1,47       | Espagne    |
| NORDIC INVST BNK 2,625 % 24/01/31      | Banque supranationale    | 1,29       | Finlande   |
| BTPS 4,300 % 01/10/54                  | Obligation souveraine    | 1,26       | Italie     |
| FRANCE O.A.T. 3,200 % 25/05/35         | Obligation souveraine    | 1,21       | France     |
| OSTRUM TOTAL RETURN CREDIT.SI.A€       | Fonds commun obligataire | 1,15       | Luxembourg |

Le pays indiqué est le pays dans lequel le risque est supporté.

Les pourcentages d'actifs affichés correspondent à la moyenne des quatre fins de trimestre de l'exercice.



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

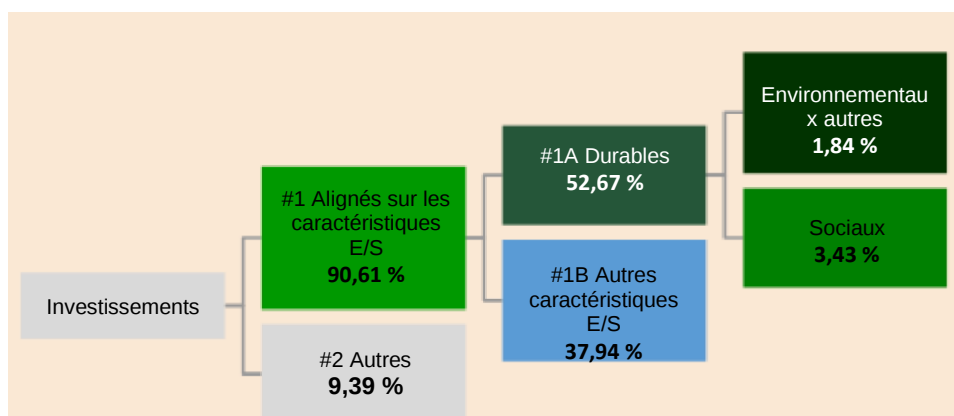
Au 30 juin 2025, la proportion d'investissements durables était de 52.67 %.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

**Rappel :** les résultats publiés ci-dessous représentent la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Au 30 juin 2025, le fonds a investi 90,61 % de ses actifs sous gestion dans des titres alignés sur les caractéristiques E/S. Ainsi, 9,39 % des actifs sous gestion sont investis dans la catégorie #2. Autres



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérées comme des investissements durables.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Tous les secteurs économiques appartenant à l'univers d'investissement, à l'exception de ceux faisant l'objet d'exclusions, conformément aux politiques d'exclusion appliquées par le Fonds.



Pour être conformes la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à fin 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Gérant financier a jugé préférable de fixer le taux d'alignement à 0 % après être parvenu à la conclusion qu'il ne pouvait pas évaluer correctement ce taux d'alignement faute de données disponibles suffisamment fiables et/ou complètes.

- ***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?***

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile      ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE ; voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

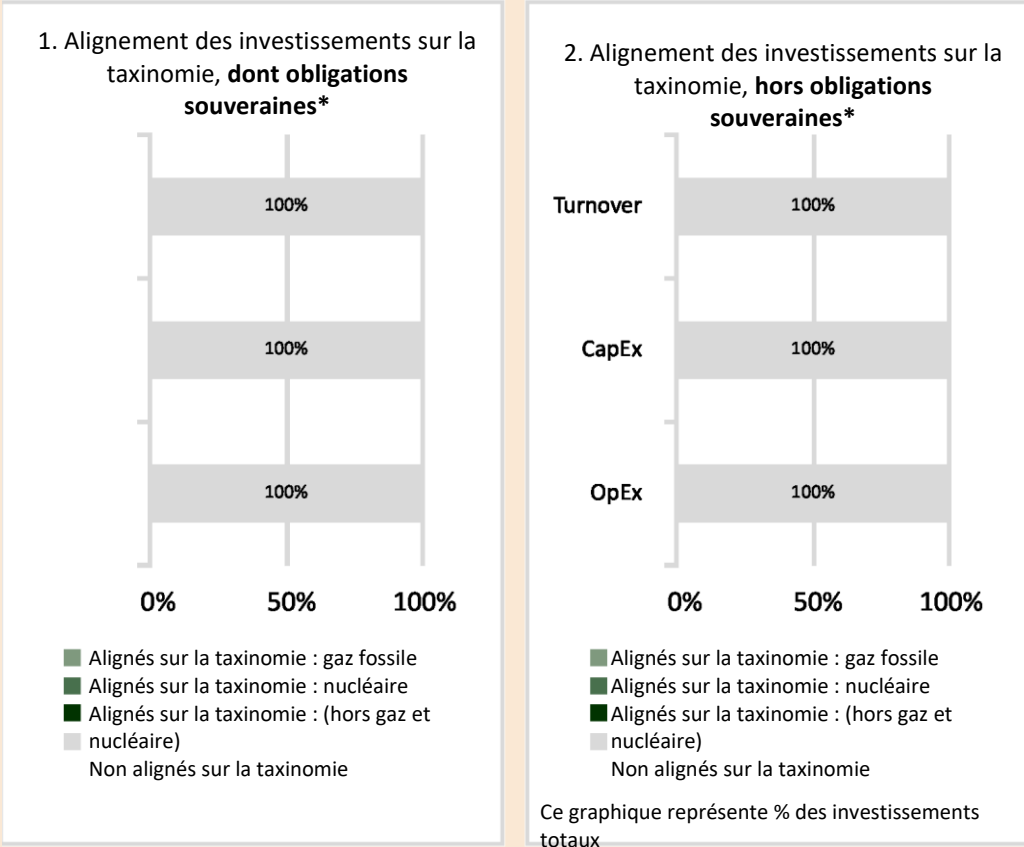
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses opérationnelles** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

À la date de publication, sur la base des données publiées et estimées disponibles sur les émetteurs, la société de gestion n'a identifié aucun alignement sur la taxinomie en matière de gaz ou d'énergie nucléaire dans le portefeuille d'investissement.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**  
Non applicable
- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**  
Non applicable

**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Au 30 juin 2025, la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental était de 1,84 %. Le Fonds s'engage à réaliser un minimum de 1 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental. Ces investissements pourraient être alignés sur la taxinomie de l'UE.

Toutefois, à ce jour, le Gérant délégué n'est pas en mesure de préciser la proportion exacte des investissements sous-jacents du Fonds qui tiennent compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Pour autant, la position reste sous revue jusqu'à ce que les règles sous-jacentes soient finalisées et que la disponibilité de données fiables augmente au fil du temps.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au 30 juin 2025, la proportion d'investissements durables sur le plan social était de 3,43 %.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Sont inclus dans la catégorie « autres » les actifs non couverts par un score ESG, la dette émergente, les liquidités (hors liquidités non investies), la proportion d'OPC non alignés sur les caractéristiques E/S, les produits dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré à des fins de couverture et/ou d'exposition, les contrats de pension livrée à des fins de gestion de trésorerie et d'optimisation des revenus et de la performance du Compartiment. Des informations sur la liste des classes d'actifs et des instruments financiers et leur utilisation sont fournies dans le prospectus. L'application de garanties environnementales ou sociales minimales n'est pas systématique.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S). Pour atteindre ses objectifs E/S, il s'inscrit dans la démarche suivante :

- Investir au moins 80 % de sa VL dans des investissements alignés sur les caractéristiques E/S.
- Détenir au moins 15 % d'investissements durables (pour plus d'informations sur la définition de l'investissement durable d'Ostrum AM, un document est disponible sur le site Internet d'Ostrum AM ([www.ostrum.com](http://www.ostrum.com)) dans la rubrique « ESG »)
- Maintenir une intensité carbone du portefeuille inférieure à celle de l'univers d'investissement de départ
- Respecter les politiques sectorielles et d'exclusions du Gérant délégué, notamment l'exclusion des pires contrevenants aux normes fondamentales en matière de responsabilité. En outre, les émetteurs visés à l'article 12(l)(a) à (g) du règlement CDR (UE) 2020/1818, qui définit les exclusions applicables aux indices de référence « accord de Paris », sont également exclus.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Sans objet

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Sans objet

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Sans objet



**KPMG Audit S.à r.l.**  
39, Avenue John F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg

Tel: +352 22 51 51 1  
Fax: +352 22 51 71  
E-mail: [info@kpmg.lu](mailto:info@kpmg.lu)  
Internet: [www.kpmg.lu](http://www.kpmg.lu)

To the Shareholders of  
Natixis AM Funds  
80, route d'Esch  
L-1470 Luxembourg  
Luxembourg

## ***REPORT OF THE REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE***

### ***Opinion***

We have audited the financial statements of Natixis AM Funds ("the Fund") and of each of its sub-funds, which comprise the statement of net assets and the statement of investments as at 30 June 2025, and the statement of changes in net assets for the year then ended, and notes to the financial statements, including a summary of significant accounting policies.

In our opinion, the accompanying financial statements give a true and fair view of the financial position of the Fund and of each of its sub-funds as at 30 June 2025, and of the results of their operations and changes in their net assets for the year then ended in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation and presentation of the financial statements.

### ***Basis for opinion***

We conducted our audit in accordance with the Law of 23 July 2016 on the audit profession (the "Law of 23 July 2016") and with International Standards on Auditing ("ISAs") as adopted for Luxembourg by the Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF"). Our responsibilities under the Law of 23 July 2016 and ISAs as adopted for Luxembourg by the CSSF are further described in the « Responsibilities of "réviseur d'entreprises agréé" for the audit of the financial statements » section of our report. We are also independent of the Fund in accordance with the International Code of Ethics for Professional Accountants, including International Independence Standards, issued by the International Ethics Standards Board for Accountants ("IESBA Code") as adopted for Luxembourg by the CSSF together with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements, and have fulfilled our other ethical responsibilities under those ethical requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

### ***Other information***

The Board of Directors of the Fund is responsible for the other information. The other information comprises the information stated in the annual report but does not include the financial statements and our report of the "réviseur d'entreprises agréé" thereon.

Our opinion on the financial statements does not cover the other information and we do not express any form of assurance conclusion thereon.

In connection with our audit of the financial statements, our responsibility is to read the other information and, in doing so, consider whether the other information is materially inconsistent with the financial statements or our knowledge obtained in the audit or otherwise appears to be materially misstated. If, based on the work we have performed, we conclude that there is a material misstatement of this other information, we are required to report this fact. We have nothing to report in this regard.

### ***Responsibilities of the Board of Directors of the Fund for the financial statements***

The Board of Directors of the Fund is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation and presentation of the financial statements, and for such internal control as the Board of Directors of the Fund determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, the Board of Directors of the Fund is responsible for assessing the Fund's and of each of its sub-funds' ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless the Board of Directors of the Fund either intends to liquidate the Fund or any of its sub-funds or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

### ***Responsibilities of the “réviseur d'entreprises agréé” for the audit of the financial statements***

The objectives of our audit are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue a report of the “réviseur d'entreprises agréé” that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with the Law of 23 July 2016 and with ISAs as adopted for Luxembourg by the CSSF will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As part of an audit in accordance with the Law of 23 July 2016 and with ISAs as adopted for Luxembourg by the CSSF, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Fund's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by the Board of Directors of the Fund.
- Conclude on the appropriateness of the Board of Directors of the Fund's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Fund's or any of its sub-funds' ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our report of the “réviseur d'entreprises agréé” to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our report of the “réviseur d'entreprises agréé”. However, future events or conditions may cause the Fund or any of its sub-funds to cease to continue as a going concern.



- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

Luxembourg, 9 October 2025

KPMG Audit S.à r.l.  
Cabinet de révision agréé

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pascale Leroy', written in a cursive style.

Pascale Leroy

# Natixis AM Funds

## Ostrum SRI Euro Aggregate

Changes in the number of Shares for the year ended June 30, 2025

|                                               |                 |
|-----------------------------------------------|-----------------|
| <b>G/A (EUR)</b>                              |                 |
| Number of shares outstanding at the beginning | -               |
| Number of shares issued                       | 978,002.577     |
| Number of shares redeemed                     | (70,792.000)    |
| Number of shares at the end                   | 907,210.577     |
| <b>I/A (EUR)</b>                              |                 |
| Number of shares outstanding at the beginning | 323.362         |
| Number of shares issued                       | 0.012           |
| Number of shares redeemed                     | (135.388)       |
| Number of shares at the end                   | 187.986         |
| <b>I/D (EUR)</b>                              |                 |
| Number of shares outstanding at the beginning | 63.830          |
| Number of shares issued                       | 0.292           |
| Number of shares redeemed                     | (11.101)        |
| Number of shares at the end                   | 53.021          |
| <b>R/A (EUR)</b>                              |                 |
| Number of shares outstanding at the beginning | 29,606.664      |
| Number of shares issued                       | 20.802          |
| Number of shares redeemed                     | (498.767)       |
| Number of shares at the end                   | 29,128.699      |
| <b>R/D (EUR)</b>                              |                 |
| Number of shares outstanding at the beginning | 3,804.507       |
| Number of shares issued                       | 0.625           |
| Number of shares redeemed                     | -               |
| Number of shares at the end                   | 3,805.132       |
| <b>RE/A (EUR)</b>                             |                 |
| Number of shares outstanding at the beginning | 411.858         |
| Number of shares issued                       | -               |
| Number of shares redeemed                     | (104.366)       |
| Number of shares at the end                   | 307.492         |
| <b>RE/D (EUR)</b>                             |                 |
| Number of shares outstanding at the beginning | 4,925.284       |
| Number of shares issued                       | -               |
| Number of shares redeemed                     | (871.899)       |
| Number of shares at the end                   | 4,053.385       |
| <b>SI/A (EUR)</b>                             |                 |
| Number of shares outstanding at the beginning | 2,343,700.692   |
| Number of shares issued                       | 676,543.679     |
| Number of shares redeemed                     | (2,386,937.757) |
| Number of shares at the end                   | 633,306.614     |
| <b>SI/D (EUR)</b>                             |                 |
| Number of shares outstanding at the beginning | 4,439,172.198   |
| Number of shares issued                       | 74,634.661      |
| Number of shares redeemed                     | (903,827.928)   |
| Number of shares at the end                   | 3,609,978.931   |

## Natixis AM Funds

### Ostrum SRI Euro Aggregate

#### Statistics

|                                  | June 30, 2025 | June 30, 2024 | June 30, 2023 |
|----------------------------------|---------------|---------------|---------------|
|                                  | EUR           | EUR           | EUR           |
| <b>Total Net Asset Value</b>     | 510,808,151   | 663,399,404   | 783,641,639   |
| <b>Net Asset Value per Share</b> |               |               |               |
| G/A (EUR)                        | 99.85         | -             | -             |
| I/A (EUR)                        | 162,266.97    | 155,520.88    | 152,092.88    |
| I/D (EUR)                        | 107,751.34    | 104,827.35    | 103,536.10    |
| N/A (EUR)                        | -             | -             | 89.58         |
| R/A (EUR)                        | 143.46        | 138.10        | 135.65        |
| R/D (EUR)                        | 114.78        | 111.67        | 110.42        |
| RE/A (EUR)                       | 108.58        | 105.15        | 103.89        |
| RE/D (EUR)                       | 72.61         | 70.64         | 69.90         |
| SI/A (EUR)                       | 99.89         | 95.46         | 93.08         |
| SI/D (EUR)                       | 87.48         | 85.10         | 84.04         |

# Natixis AM Funds

## Ostrum SRI Euro Aggregate

### Statement of Investments

As at June 30, 2025

(expressed in EUR)

| Description                                                                   | Quantity / Face value | Currency | Cost              | Evaluation        | % of Net Assets |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------|-------------------|-------------------|-----------------|
| <b>Transferable securities admitted to an official stock exchange listing</b> |                       |          |                   |                   |                 |
| <b>Fixed rate bonds</b>                                                       |                       |          |                   |                   |                 |
| <b>Australia</b>                                                              |                       |          |                   |                   |                 |
| National Australia Bank Ltd 2.347% 30/08/2029                                 | 3,000,000             | EUR      | 3,000,000         | 2,969,243         | 0.58            |
|                                                                               |                       |          | <b>3,000,000</b>  | <b>2,969,243</b>  | <b>0.58</b>     |
| <b>Austria</b>                                                                |                       |          |                   |                   |                 |
| Republic of Austria Government Bond 0.000% 20/10/2028 144A <sup>(2)</sup>     | 10,000,000            | EUR      | 9,128,139         | 9,320,615         | 1.83            |
| Republic of Austria Government Bond 1.500% 20/02/2047 144A <sup>(2)</sup>     | 2,500,000             | EUR      | 2,302,667         | 1,750,640         | 0.34            |
|                                                                               |                       |          | <b>11,430,806</b> | <b>11,071,255</b> | <b>2.17</b>     |
| <b>Denmark</b>                                                                |                       |          |                   |                   |                 |
| ISS Global A/S 1.500% 31/08/2027 EMTN                                         | 600,000               | EUR      | 594,419           | 587,710           | 0.12            |
|                                                                               |                       |          | <b>594,419</b>    | <b>587,710</b>    | <b>0.12</b>     |
| <b>Finland</b>                                                                |                       |          |                   |                   |                 |
| Finland Government Bond 2.625% 04/07/2042 144A <sup>(2)</sup>                 | 1,400,000             | EUR      | 1,825,936         | 1,265,958         | 0.25            |
| Finland Government Bond 3.200% 15/04/2045                                     | 6,800,000             | EUR      | 6,538,139         | 6,544,199         | 1.28            |
| Nordea Bank Abp 3.375% 11/06/2029 EMTN                                        | 3,500,000             | EUR      | 3,495,497         | 3,592,703         | 0.70            |
| Stora Enso Oyj 4.000% 01/06/2026 EMTN                                         | 600,000               | EUR      | 599,847           | 607,901           | 0.12            |
| Stora Enso Oyj 4.250% 01/09/2029 EMTN                                         | 600,000               | EUR      | 598,454           | 625,459           | 0.12            |
| UPM-Kymmene Oyj 3.375% 29/08/2034 EMTN                                        | 1,000,000             | EUR      | 991,837           | 993,514           | 0.20            |
|                                                                               |                       |          | <b>14,049,710</b> | <b>13,629,734</b> | <b>2.67</b>     |
| <b>France</b>                                                                 |                       |          |                   |                   |                 |
| Accor SA 1.750% 04/02/2026                                                    | 1,000,000             | EUR      | 988,064           | 995,609           | 0.19            |
| Accor SA 3.500% 04/03/2033 EMTN                                               | 1,100,000             | EUR      | 1,093,352         | 1,077,738         | 0.21            |
| Agence Francaise de Developpement EPIC 0.500% 25/05/2030 EMTN                 | 3,000,000             | EUR      | 2,973,736         | 2,698,852         | 0.53            |
| Agence Francaise de Developpement EPIC 3.750% 20/09/2038 EMTN                 | 800,000               | EUR      | 793,125           | 805,054           | 0.16            |
| Alstom SA 0.000% 11/01/2029                                                   | 500,000               | EUR      | 496,350           | 454,100           | 0.09            |
| AXA SA 3.375% 31/05/2034 EMTN                                                 | 1,000,000             | EUR      | 995,533           | 1,004,887         | 0.20            |
| Bouygues SA 2.250% 29/06/2029                                                 | 1,300,000             | EUR      | 1,295,335         | 1,277,878         | 0.25            |
| BPCE SA 4.375% 13/07/2028 EMTN                                                | 5,000,000             | EUR      | 5,207,392         | 5,237,978         | 1.02            |
| BPCE SFH SA 3.125% 20/02/2036                                                 | 5,300,000             | EUR      | 5,242,390         | 5,212,189         | 1.02            |
| Bpifrance SACA 2.875% 31/01/2032 EMTN                                         | 1,000,000             | EUR      | 994,025           | 996,740           | 0.19            |
| Bureau Veritas SA 1.125% 18/01/2027                                           | 900,000               | EUR      | 897,382           | 883,655           | 0.17            |
| Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale 0.000% 25/11/2030                  | 5,000,000             | EUR      | 4,257,371         | 4,338,858         | 0.85            |
| Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale 2.750% 25/02/2029 EMTN             | 3,500,000             | EUR      | 3,497,749         | 3,541,125         | 0.69            |
| Cie de Financement Foncier SA 0.225% 14/09/2026                               | 5,000,000             | EUR      | 4,954,506         | 4,889,519         | 0.96            |
| Cie de Saint-Gobain SA 1.375% 14/06/2027 EMTN                                 | 5,000,000             | EUR      | 4,905,814         | 4,914,290         | 0.96            |
| Cie de Saint-Gobain SA 3.375% 08/04/2030 EMTN                                 | 1,000,000             | EUR      | 994,833           | 1,018,642         | 0.20            |
| Credit Agricole Public Sector SCF SA 3.000% 14/06/2030 EMTN                   | 1,000,000             | EUR      | 995,054           | 1,016,257         | 0.20            |
| Credit Agricole SA 3.125% 26/02/2032 EMTN                                     | 1,000,000             | EUR      | 995,825           | 1,000,910         | 0.20            |
| Edenred SE 3.250% 27/08/2030                                                  | 3,500,000             | EUR      | 3,498,457         | 3,506,799         | 0.69            |
| Electricite de France SA 3.750% 05/06/2027 EMTN                               | 1,000,000             | EUR      | 1,001,408         | 1,022,613         | 0.20            |
| Engie SA 3.625% 11/01/2030 EMTN                                               | 1,100,000             | EUR      | 1,095,893         | 1,133,155         | 0.22            |
| Engie SA 4.250% 11/01/2043 EMTN                                               | 600,000               | EUR      | 592,063           | 593,661           | 0.12            |

<sup>(2)</sup> See Note 16.

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

# Natixis AM Funds

## Ostrum SRI Euro Aggregate

### Statement of Investments (continued)

As at June 30, 2025

(expressed in EUR)

| Description                                                               | Quantity / Face value | Currency | Cost               | Evaluation         | % of Net Assets |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------|--------------------|--------------------|-----------------|
| French Republic Government Bond OAT 2.000% 25/05/2048 144A <sup>(2)</sup> | 10,000,000            | EUR      | 7,722,554          | 7,200,247          | 1.41            |
| French Republic Government Bond OAT 2.750% 25/02/2029 144A <sup>(2)</sup> | 10,000,000            | EUR      | 9,924,737          | 10,142,285         | 1.99            |
| French Republic Government Bond OAT 3.200% 25/05/2035 144A <sup>(2)</sup> | 15,000,000            | EUR      | 15,018,226         | 14,911,988         | 2.92            |
| French Republic Government Bond OAT 3.250% 25/05/2055 144A <sup>(2)</sup> | 7,400,000             | EUR      | 6,764,253          | 6,401,748          | 1.25            |
| Indigo Group SAS 1.625% 19/04/2028                                        | 1,000,000             | EUR      | 990,965            | 968,982            | 0.19            |
| Kering SA 3.375% 11/03/2032 EMTN                                          | 1,000,000             | EUR      | 997,229            | 981,477            | 0.19            |
| Klepierre SA 3.875% 23/09/2033 EMTN                                       | 900,000               | EUR      | 889,875            | 924,670            | 0.18            |
| Legrand SA 0.625% 24/06/2028                                              | 600,000               | EUR      | 595,955            | 567,558            | 0.11            |
| Legrand SA 3.500% 26/06/2034                                              | 700,000               | EUR      | 696,817            | 705,431            | 0.14            |
| Pernod Ricard SA 3.750% 15/09/2033 EMTN                                   | 600,000               | EUR      | 592,649            | 608,276            | 0.12            |
| RCI Banque SA 3.750% 04/10/2027                                           | 5,000,000             | EUR      | 5,069,617          | 5,101,908          | 1.00            |
| Sanofi SA 1.250% 06/04/2029                                               | 1,000,000             | EUR      | 997,601            | 951,505            | 0.19            |
| Schneider Electric SE 3.375% 13/04/2034 EMTN                              | 600,000               | EUR      | 593,309            | 605,647            | 0.12            |
| Societe Des Grands Projets EPIC 3.500% 25/06/2049 EMTN                    | 500,000               | EUR      | 485,376            | 462,327            | 0.09            |
| Veolia Environnement SA 1.250% 14/05/2035 EMTN                            | 500,000               | EUR      | 498,257            | 403,740            | 0.08            |
| Veolia Environnement SA 3.324% 17/06/2032 EMTN                            | 3,400,000             | EUR      | 3,400,000          | 3,390,149          | 0.66            |
|                                                                           |                       |          | <b>103,003,077</b> | <b>101,948,447</b> | <b>19.96</b>    |
| <b>Germany</b>                                                            |                       |          |                    |                    |                 |
| Bundesobligation 2.400% 18/04/2030                                        | 45,000,000            | EUR      | 45,588,965         | 45,487,339         | 8.91            |
| Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe 0.000% 15/05/2036                | 12,000,000            | EUR      | 8,739,007          | 8,959,129          | 1.75            |
| Bundesrepublik Deutschland Bundesanleihe 2.500% 15/08/2054                | 5,200,000             | EUR      | 5,413,442          | 4,620,835          | 0.91            |
| Kreditanstalt fuer Wiederaufbau 2.750% 20/02/2031 EMTN                    | 4,900,000             | EUR      | 4,895,302          | 4,968,062          | 0.97            |
| State of Lower Saxony 0.010% 13/08/2030                                   | 5,000,000             | EUR      | 5,076,042          | 4,401,368          | 0.86            |
| State of Lower Saxony 0.010% 10/01/2031 EMTN                              | 10,000,000            | EUR      | 9,992,540          | 8,692,988          | 1.70            |
|                                                                           |                       |          | <b>79,705,298</b>  | <b>77,129,721</b>  | <b>15.10</b>    |
| <b>Great Britain</b>                                                      |                       |          |                    |                    |                 |
| Mondi Finance PLC 3.750% 31/05/2032 EMTN                                  | 700,000               | EUR      | 697,452            | 710,285            | 0.14            |
| Nationwide Building Society 2.000% 28/04/2027                             | 800,000               | EUR      | 799,251            | 794,808            | 0.16            |
| Scottish Hydro Electric Transmission PLC 3.375% 04/09/2032 EMTN           | 1,000,000             | EUR      | 993,091            | 995,693            | 0.19            |
| SSE PLC 2.875% 01/08/2029 EMTN                                            | 650,000               | EUR      | 649,592            | 649,553            | 0.13            |
|                                                                           |                       |          | <b>3,139,386</b>   | <b>3,150,339</b>   | <b>0.62</b>     |
| <b>Greece</b>                                                             |                       |          |                    |                    |                 |
| Hellenic Republic Government Bond 3.625% 15/06/2035 144A <sup>(2)</sup>   | 900,000               | EUR      | 899,251            | 925,940            | 0.18            |
| Hellenic Republic Government Bond 4.375% 18/07/2038 144A <sup>(2)</sup>   | 7,900,000             | EUR      | 8,147,915          | 8,525,730          | 1.67            |
|                                                                           |                       |          | <b>9,047,166</b>   | <b>9,451,670</b>   | <b>1.85</b>     |
| <b>Ireland</b>                                                            |                       |          |                    |                    |                 |
| CRH SMW Finance DAC 4.000% 11/07/2027 EMTN                                | 800,000               | EUR      | 799,296            | 824,616            | 0.16            |
|                                                                           |                       |          | <b>799,296</b>     | <b>824,616</b>     | <b>0.16</b>     |

<sup>(2)</sup> See Note 16.

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

# Natixis AM Funds

## Ostrum SRI Euro Aggregate

### Statement of Investments (continued)

As at June 30, 2025

(expressed in EUR)

| Description                                                             | Quantity / Face value | Currency | Cost              | Evaluation        | % of Net Assets |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------|-------------------|-------------------|-----------------|
| <b>Italy</b>                                                            |                       |          |                   |                   |                 |
| Autostrade per l'Italia SpA 5.125% 14/06/2033 EMTN                      | 500,000               | EUR      | 498,417           | 540,369           | 0.11            |
| Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 4.300% 01/10/2054 144A <sup>(2)</sup> | 13,100,000            | EUR      | 13,207,711        | 13,140,430        | 2.57            |
| Italy Buoni Poliennali Del Tesoro 4.750% 01/09/2044 144A <sup>(2)</sup> | 3,000,000             | EUR      | 3,288,851         | 3,310,457         | 0.65            |
| Terna - Rete Elettrica Nazionale 3.875% 24/07/2033 EMTN                 | 750,000               | EUR      | 744,448           | 776,274           | 0.15            |
| UniCredit SpA 3.375% 31/01/2027 EMTN                                    | 5,000,000             | EUR      | 4,993,258         | 5,088,592         | 1.00            |
|                                                                         |                       |          | <b>22,732,685</b> | <b>22,856,122</b> | <b>4.48</b>     |
| <b>Japan</b>                                                            |                       |          |                   |                   |                 |
| NTT Finance Corp 3.359% 12/03/2031 EMTN                                 | 1,000,000             | EUR      | 1,011,041         | 1,007,045         | 0.20            |
|                                                                         |                       |          | <b>1,011,041</b>  | <b>1,007,045</b>  | <b>0.20</b>     |
| <b>Luxembourg</b>                                                       |                       |          |                   |                   |                 |
| Medtronic Global Holdings SCA 1.625% 15/10/2050                         | 500,000               | EUR      | 426,781           | 300,586           | 0.06            |
|                                                                         |                       |          | <b>426,781</b>    | <b>300,586</b>    | <b>0.06</b>     |
| <b>Mexico</b>                                                           |                       |          |                   |                   |                 |
| Mexico Government International Bond 2.375% 11/02/2030                  | 2,000,000             | EUR      | 1,987,760         | 1,910,507         | 0.37            |
|                                                                         |                       |          | <b>1,987,760</b>  | <b>1,910,507</b>  | <b>0.37</b>     |
| <b>Netherlands</b>                                                      |                       |          |                   |                   |                 |
| ABN AMRO Bank NV 3.000% 25/02/2031 EMTN                                 | 2,700,000             | EUR      | 2,696,692         | 2,715,976         | 0.53            |
| Adecco International Financial Services BV 0.125% 21/09/2028 EMTN       | 1,000,000             | EUR      | 995,647           | 923,139           | 0.18            |
| BNG Bank NV 3.500% 27/09/2038 EMTN                                      | 2,800,000             | EUR      | 2,780,319         | 2,856,658         | 0.56            |
| CNH Industrial NV 3.750% 11/06/2031 EMTN                                | 1,000,000             | EUR      | 992,933           | 1,018,410         | 0.20            |
| Diageo Capital BV 1.500% 08/06/2029 EMTN                                | 1,400,000             | EUR      | 1,399,576         | 1,341,358         | 0.26            |
| Enel Finance International NV 2.625% 24/02/2028 EMTN                    | 3,600,000             | EUR      | 3,586,443         | 3,613,221         | 0.71            |
| ING Bank NV 0.875% 11/04/2028 EMTN                                      | 5,000,000             | EUR      | 5,003,882         | 4,813,649         | 0.94            |
| Koninklijke KPN NV 0.875% 15/11/2033 EMTN                               | 500,000               | EUR      | 494,876           | 407,283           | 0.08            |
| Lseg Netherlands BV 4.231% 29/09/2030 EMTN                              | 1,000,000             | EUR      | 1,000,000         | 1,055,597         | 0.21            |
| Novo Nordisk Finance Netherlands BV 1.375% 31/03/2030 EMTN              | 700,000               | EUR      | 699,142           | 658,750           | 0.13            |
| Signify NV 2.375% 11/05/2027                                            | 700,000               | EUR      | 727,911           | 697,041           | 0.13            |
| Unilever Finance Netherlands BV 3.250% 15/02/2032 EMTN                  | 1,100,000             | EUR      | 1,099,117         | 1,116,896         | 0.22            |
|                                                                         |                       |          | <b>21,476,538</b> | <b>21,217,978</b> | <b>4.15</b>     |
| <b>Norway</b>                                                           |                       |          |                   |                   |                 |
| Statkraft AS 3.375% 22/03/2032 EMTN                                     | 1,800,000             | EUR      | 1,793,946         | 1,825,550         | 0.36            |
| Telenor ASA 4.000% 03/10/2030 EMTN                                      | 700,000               | EUR      | 699,360           | 736,113           | 0.14            |
|                                                                         |                       |          | <b>2,493,306</b>  | <b>2,561,663</b>  | <b>0.50</b>     |
| <b>Portugal</b>                                                         |                       |          |                   |                   |                 |
| Banco Santander Totta SA 1.250% 26/09/2027                              | 1,600,000             | EUR      | 1,609,653         | 1,562,617         | 0.31            |
| EDP SA 1.625% 15/04/2027 EMTN                                           | 1,200,000             | EUR      | 1,189,811         | 1,184,799         | 0.23            |
| Novo Banco SA 2.750% 04/02/2030 EMTN                                    | 2,300,000             | EUR      | 2,291,815         | 2,312,287         | 0.45            |
| Portugal Obrigacoes do Tesouro OT 0.900% 12/10/2035 144A <sup>(2)</sup> | 5,000,000             | EUR      | 4,076,527         | 4,062,554         | 0.79            |
| Portugal Obrigacoes do Tesouro OT 3.500% 18/06/2038 144A <sup>(2)</sup> | 750,000               | EUR      | 717,534           | 764,248           | 0.15            |

<sup>(2)</sup> See Note 16.

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

# Natixis AM Funds

## Ostrum SRI Euro Aggregate

### Statement of Investments (continued)

As at June 30, 2025

(expressed in EUR)

| Description                                                             | Quantity / Face value | Currency | Cost              | Evaluation        | % of Net Assets |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------|-------------------|-------------------|-----------------|
| Portugal Obrigacoes do Tesouro OT 4.100% 15/02/2045 144A <sup>(2)</sup> | 800,000               | EUR      | 805,929           | 852,154           | 0.17            |
|                                                                         |                       |          | <b>10,691,269</b> | <b>10,738,659</b> | <b>2.10</b>     |
| <b>Slovakia</b>                                                         |                       |          |                   |                   |                 |
| Slovakia Government Bond 2.000% 17/10/2047                              | 2,000,000             | EUR      | 1,988,796         | 1,396,721         | 0.27            |
|                                                                         |                       |          | <b>1,988,796</b>  | <b>1,396,721</b>  | <b>0.27</b>     |
| <b>Slovenia</b>                                                         |                       |          |                   |                   |                 |
| Slovenia Government Bond 0.488% 20/10/2050                              | 1,800,000             | EUR      | 1,797,416         | 868,446           | 0.17            |
|                                                                         |                       |          | <b>1,797,416</b>  | <b>868,446</b>    | <b>0.17</b>     |
| <b>Spain</b>                                                            |                       |          |                   |                   |                 |
| Amadeus IT Group SA 3.375% 25/03/2030 EMTN                              | 900,000               | EUR      | 899,038           | 913,103           | 0.18            |
| Banco Santander SA 1.125% 23/06/2027 EMTN                               | 5,000,000             | EUR      | 4,844,927         | 4,887,549         | 0.96            |
| Banco Santander SA 3.125% 28/05/2029                                    | 1,600,000             | EUR      | 1,593,748         | 1,638,500         | 0.32            |
| Bankinter SA 0.875% 08/07/2026 EMTN                                     | 800,000               | EUR      | 805,578           | 789,471           | 0.15            |
| Iberdrola Finanzas SA 2.625% 30/03/2028 EMTN                            | 3,200,000             | EUR      | 3,191,028         | 3,216,915         | 0.63            |
| Spain Government Bond 1.000% 30/07/2042 144A <sup>(2)</sup>             | 2,000,000             | EUR      | 1,450,135         | 1,323,890         | 0.26            |
| Spain Government Bond 1.000% 31/10/2050 144A <sup>(2)</sup>             | 1,800,000             | EUR      | 992,821           | 976,995           | 0.19            |
| Spain Government Bond 1.450% 31/10/2071 144A <sup>(2)</sup>             | 2,230,000             | EUR      | 1,129,476         | 1,032,530         | 0.20            |
| Spain Government Bond 3.150% 30/04/2035 144A <sup>(2)</sup>             | 10,680,000            | EUR      | 10,654,391        | 10,665,485        | 2.09            |
| Spain Government Bond 3.250% 30/04/2034 144A <sup>(2)</sup>             | 21,108,000            | EUR      | 21,234,015        | 21,422,136        | 4.19            |
| Spain Government Bond 3.450% 31/10/2034 144A <sup>(2)</sup>             | 4,476,000             | EUR      | 4,468,611         | 4,596,781         | 0.90            |
| Spain Government Bond 3.450% 30/07/2066 144A <sup>(2)</sup>             | 4,200,000             | EUR      | 3,976,708         | 3,673,614         | 0.72            |
| Spain Government Bond 5.150% 31/10/2044 144A <sup>(2)</sup>             | 2,000,000             | EUR      | 2,588,687         | 2,378,357         | 0.47            |
| Telefonica Emisiones SA 3.698% 24/01/2032 EMTN                          | 1,000,000             | EUR      | 1,000,000         | 1,012,090         | 0.20            |
|                                                                         |                       |          | <b>58,829,163</b> | <b>58,527,416</b> | <b>11.46</b>    |
| <b>Supranational Organisations</b>                                      |                       |          |                   |                   |                 |
| European Investment Bank 2.750% 16/01/2034                              | 1,300,000             | EUR      | 1,294,069         | 1,296,013         | 0.25            |
| European Investment Bank 2.875% 15/01/2035                              | 11,200,000            | EUR      | 11,118,666        | 11,188,038        | 2.19            |
| European Union 3.375% 05/10/2054 EMTN                                   | 3,000,000             | EUR      | 2,994,941         | 2,732,817         | 0.54            |
| Nordic Investment Bank 2.625% 24/01/2031 EMTN                           | 7,300,000             | EUR      | 7,286,824         | 7,319,536         | 1.43            |
|                                                                         |                       |          | <b>22,694,500</b> | <b>22,536,404</b> | <b>4.41</b>     |
| <b>Sweden</b>                                                           |                       |          |                   |                   |                 |
| Swedbank AB 3.250% 24/09/2029 EMTN                                      | 1,000,000             | EUR      | 995,367           | 1,011,425         | 0.20            |
| Tele2 AB 3.750% 22/11/2029 EMTN                                         | 850,000               | EUR      | 848,637           | 875,691           | 0.17            |
| Telia Co AB 2.125% 20/02/2034 EMTN                                      | 750,000               | EUR      | 803,580           | 681,677           | 0.13            |
|                                                                         |                       |          | <b>2,647,584</b>  | <b>2,568,793</b>  | <b>0.50</b>     |
| <b>United States</b>                                                    |                       |          |                   |                   |                 |
| American Honda Finance Corp 3.300% 21/03/2029 EMTN                      | 3,800,000             | EUR      | 3,795,829         | 3,837,885         | 0.75            |
| AT&T Inc 3.600% 01/06/2033                                              | 2,200,000             | EUR      | 2,196,482         | 2,216,607         | 0.44            |
| Becton Dickinson & Co 3.828% 07/06/2032                                 | 1,000,000             | EUR      | 1,028,264         | 1,022,810         | 0.20            |
| General Mills Inc 3.907% 13/04/2029                                     | 800,000               | EUR      | 800,000           | 829,708           | 0.16            |
| General Motors Financial Co Inc 3.900% 12/01/2028 EMTN                  | 2,400,000             | EUR      | 2,399,163         | 2,463,354         | 0.48            |

<sup>(2)</sup> See Note 16.

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

# Natixis AM Funds

## Ostrum SRI Euro Aggregate

### Statement of Investments (continued)

As at June 30, 2025

(expressed in EUR)

| Description                                            | Quantity / Face value | Currency | Cost               | Evaluation         | % of Net Assets |
|--------------------------------------------------------|-----------------------|----------|--------------------|--------------------|-----------------|
| General Motors Financial Co Inc 4.000% 10/07/2030 EMTN | 1,300,000             | EUR      | 1,334,364          | 1,333,421          | 0.26            |
| General Motors Financial Co Inc 4.300% 15/02/2029 EMTN | 1,300,000             | EUR      | 1,298,750          | 1,356,285          | 0.27            |
| International Business Machines Corp 3.625% 06/02/2031 | 1,200,000             | EUR      | 1,194,759          | 1,233,839          | 0.24            |
| Mastercard Inc 2.100% 01/12/2027                       | 5,000,000             | EUR      | 4,958,866          | 4,973,505          | 0.97            |
| Procter & Gamble Co/The 3.250% 02/08/2031              | 800,000               | EUR      | 798,448            | 820,138            | 0.16            |
|                                                        |                       |          | <b>19,804,925</b>  | <b>20,087,552</b>  | <b>3.93</b>     |
| <b>Total - Fixed rate bonds</b>                        |                       |          | <b>393,350,922</b> | <b>387,340,627</b> | <b>75.83</b>    |
| <b>Variable rate bonds</b>                             |                       |          |                    |                    |                 |
| <b>Austria</b>                                         |                       |          |                    |                    |                 |
| Erste Group Bank AG 3.250% 26/06/2031 EMTN             | 5,100,000             | EUR      | 5,070,652          | 5,141,361          | 1.01            |
|                                                        |                       |          | <b>5,070,652</b>   | <b>5,141,361</b>   | <b>1.01</b>     |
| <b>Belgium</b>                                         |                       |          |                    |                    |                 |
| KBC Group NV 4.375% 23/11/2027 EMTN                    | 300,000               | EUR      | 299,584            | 308,097            | 0.06            |
|                                                        |                       |          | <b>299,584</b>     | <b>308,097</b>     | <b>0.06</b>     |
| <b>France</b>                                          |                       |          |                    |                    |                 |
| Credit Agricole SA 4.125% 18/03/2035 EMTN              | 1,000,000             | EUR      | 997,766            | 1,017,504          | 0.20            |
| Orange SA 4.500% Perpetual                             | 1,000,000             | EUR      | 992,858            | 1,035,458          | 0.20            |
| Société Générale SA 0.625% 02/12/2027                  | 1,000,000             | EUR      | 947,283            | 974,637            | 0.19            |
| Veolia Environnement SA 4.371% Perpetual               | 1,300,000             | EUR      | 1,299,987          | 1,325,895          | 0.26            |
|                                                        |                       |          | <b>4,237,894</b>   | <b>4,353,494</b>   | <b>0.85</b>     |
| <b>Great Britain</b>                                   |                       |          |                    |                    |                 |
| Aviva PLC 3.375% 04/12/2045 EMTN                       | 7,000,000             | EUR      | 7,008,840          | 7,017,098          | 1.37            |
| Aviva PLC 7.750% Perpetual                             | 500,000               | GBP      | 598,087            | 594,826            | 0.12            |
| Lloyds Banking Group PLC 3.875% 14/05/2032 EMTN        | 1,000,000             | EUR      | 998,394            | 1,027,487          | 0.20            |
| NatWest Group PLC 3.723% 25/02/2035 EMTN               | 2,100,000             | EUR      | 2,100,000          | 2,096,851          | 0.41            |
|                                                        |                       |          | <b>10,705,321</b>  | <b>10,736,262</b>  | <b>2.10</b>     |
| <b>Greece</b>                                          |                       |          |                    |                    |                 |
| Alpha Bank SA 5.000% 12/05/2030 EMTN                   | 3,000,000             | EUR      | 3,103,801          | 3,196,159          | 0.62            |
| National Bank of Greece SA 4.500% 29/01/2029 EMTN      | 2,000,000             | EUR      | 2,000,000          | 2,082,222          | 0.41            |
| Piraeus Bank SA 3.000% 03/12/2028 EMTN                 | 1,000,000             | EUR      | 996,870            | 999,898            | 0.20            |
|                                                        |                       |          | <b>6,100,671</b>   | <b>6,278,279</b>   | <b>1.23</b>     |
| <b>Ireland</b>                                         |                       |          |                    |                    |                 |
| AIB Group PLC 4.000% 26/03/2036 EMTN                   | 3,300,000             | EUR      | 3,280,485          | 3,345,111          | 0.66            |
|                                                        |                       |          | <b>3,280,485</b>   | <b>3,345,111</b>   | <b>0.66</b>     |
| <b>Italy</b>                                           |                       |          |                    |                    |                 |
| Banco BPM SpA 3.875% 09/09/2030 EMTN                   | 1,000,000             | EUR      | 1,003,158          | 1,023,068          | 0.20            |
| UniCredit SpA 3.800% 16/01/2033 EMTN                   | 1,000,000             | EUR      | 997,264            | 1,009,559          | 0.20            |
| UniCredit SpA 4.450% 16/02/2029 EMTN                   | 1,000,000             | EUR      | 998,917            | 1,044,370          | 0.20            |
|                                                        |                       |          | <b>2,999,339</b>   | <b>3,076,997</b>   | <b>0.60</b>     |
| <b>Netherlands</b>                                     |                       |          |                    |                    |                 |
| ASR Nederland NV 6.500% Perpetual                      | 800,000               | EUR      | 800,000            | 819,725            | 0.16            |
| ING Groep NV 4.125% 20/05/2036 EMTN                    | 1,000,000             | EUR      | 997,625            | 1,014,855          | 0.20            |
|                                                        |                       |          | <b>1,797,625</b>   | <b>1,834,580</b>   | <b>0.36</b>     |
| <b>Portugal</b>                                        |                       |          |                    |                    |                 |
| EDP SA 1.500% 14/03/2082                               | 1,200,000             | EUR      | 1,194,389          | 1,167,670          | 0.23            |
| Novo Banco SA 4.250% 08/03/2028 EMTN                   | 2,000,000             | EUR      | 2,039,713          | 2,057,798          | 0.40            |
|                                                        |                       |          | <b>3,234,102</b>   | <b>3,225,468</b>   | <b>0.63</b>     |

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.

## Natixis AM Funds

### Ostrum SRI Euro Aggregate

#### Statement of Investments (continued)

As at June 30, 2025

(expressed in EUR)

| Description                                                                                | Quantity / Face value | Currency | Cost               | Evaluation         | % of Net Assets |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|----------|--------------------|--------------------|-----------------|
| <b>Spain</b>                                                                               |                       |          |                    |                    |                 |
| Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA 4.000% 25/02/2037 EMTN                                  | 1,000,000             | EUR      | 999,126            | 998,706            | 0.20            |
| Bankinter SA 1.250% 23/12/2032                                                             | 500,000               | EUR      | 499,197            | 481,795            | 0.09            |
| CaixaBank SA 4.625% 16/05/2027 EMTN                                                        | 1,100,000             | EUR      | 1,098,978          | 1,120,970          | 0.22            |
| Mapfre SA 4.375% 31/03/2047                                                                | 1,000,000             | EUR      | 1,003,066          | 1,021,907          | 0.20            |
|                                                                                            |                       |          | <b>3,600,367</b>   | <b>3,623,378</b>   | <b>0.71</b>     |
| <b>United States</b>                                                                       |                       |          |                    |                    |                 |
| American Express Co 3.433% 20/05/2032                                                      | 2,900,000             | EUR      | 2,900,000          | 2,928,650          | 0.57            |
| Bank of America Corp 1.949% 27/10/2026 EMTN                                                | 10,000,000            | EUR      | 9,960,746          | 9,987,813          | 1.96            |
| JPMorgan Chase & Co 4.457% 13/11/2031 EMTN                                                 | 1,500,000             | EUR      | 1,500,000          | 1,599,537          | 0.31            |
|                                                                                            |                       |          | <b>14,360,746</b>  | <b>14,516,000</b>  | <b>2.84</b>     |
| <b>Total - Variable rate bonds</b>                                                         |                       |          | <b>55,686,786</b>  | <b>56,439,027</b>  | <b>11.05</b>    |
| <b>Total - Transferable securities admitted to an official stock exchange listing</b>      |                       |          | <b>449,037,708</b> | <b>443,779,654</b> | <b>86.88</b>    |
| <b>Investment Funds</b>                                                                    |                       |          |                    |                    |                 |
| <b>France</b>                                                                              |                       |          |                    |                    |                 |
| Ostrum Climate and Social Impact Bond I/C (EUR)                                            | 84,974                | EUR      | 8,497,382          | 8,899,308          | 1.74            |
| Ostrum Sri Cash M/A (EUR)                                                                  | 2,007                 | EUR      | 21,421,844         | 21,435,317         | 4.20            |
|                                                                                            |                       |          | <b>29,919,226</b>  | <b>30,334,625</b>  | <b>5.94</b>     |
| <b>Luxembourg</b>                                                                          |                       |          |                    |                    |                 |
| Natixis AM Funds - Ostrum Global Emerging Bonds I/A (EUR)                                  | 12                    | EUR      | 2,028,825          | 2,169,022          | 0.43            |
| Natixis AM Funds - Ostrum Global Subordinated Debt I/A (EUR)                               | 6,700                 | EUR      | 6,483,760          | 7,416,785          | 1.45            |
| Natixis AM Funds - Ostrum Total Return Credit SI/A (EUR)                                   | 34,956                | EUR      | 3,901,435          | 4,187,724          | 0.82            |
| Natixis International Funds (Lux) I - Ostrum Short Term Global High Income Fund HI/A (EUR) | 34,357                | EUR      | 3,836,243          | 4,415,876          | 0.86            |
|                                                                                            |                       |          | <b>16,250,263</b>  | <b>18,189,407</b>  | <b>3.56</b>     |
| <b>Total - Investment Funds</b>                                                            |                       |          | <b>46,169,489</b>  | <b>48,524,032</b>  | <b>9.50</b>     |
| <b>TOTAL INVESTMENT PORTFOLIO</b>                                                          |                       |          | <b>495,207,197</b> | <b>492,303,686</b> | <b>96.38</b>    |

A detailed schedule of portfolio movements for the year from July 1, 2024, to June 30, 2025, is available free of charge upon request at the registered office of the SICAV.

The accompanying notes form an integral part of these financial statements.



**NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**

43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00  
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros  
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38